UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

N°553 - Décembre 2004

ETUDES ET RECHERCHE

# Notes d'Information et Statistiques



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

# Notes d'Information et Statistiques

**BANQUE CENTRALE**
**DES ETATS DE L'AFRIQUE**
**DE L'OUEST**

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 839 05 00
Télécopie : +221 823 93 35
Télex : BCEAO 21833 SG /
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG
Site internet : http://www.bceao.int

**Directeur de Publication**
Antonin DOSSOU
Directeur de la Recherche
et de la Statistique

**Impression** : Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

Les opinions exprimées dans cette revue sont publiées sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs et ne constituent, en aucun cas, la position officielle de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

La reproduction intégrale ou partielle des articles ne peut être faite qu'avec l'autorisation préalable des auteurs. Les demandes sont adressées à la BCEAO à qui une copie du document contenant les articles reproduits sera remise.

Toutefois, sont autorisées les reproductions destinées à un usage strictement personnel et privé ou les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées, à condition d'en mentionner la source.

*Ces "Notes d'information" sont conçues pour la seule documentation de leurs destinataires. Bien qu'établies selon les meilleures sources, elles sont diffusées sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.*

# SOMMAIRE

PAUVRETE ET EXCLUSION SOCIALE DANS LES PAYS DE L'UEMOA :
L'INITIATIVE PPTE EST - ELLE UNE REPONSE APPROPRIEE ? ....3

INTRODUCTION

I - PAUVRETE ET EXCLUSION, UNE PROBLEMATIQUE COMPLEXE ....5

1.1 - Quelques considérations Théoriques ....5
1.2 - La pauvreté dans les pays de l'UEMOA : dimensions et conséquences .... 10

II - REPONSES APPORTEES A LA PAUVRETE : L'INITIATIVE PPTE GENESE ET ENJEUX ....16

2.1 - La lutte contre la pauvreté à l'échelle internationale ....16
2.2 - Présentation de l'initiative PPTE ....21

III - ELEMENTS D'EVALUATION DE L'INITIATIVE PPTE ....24

3.1 - Avantages et limites de l'initiative ....24
3.2 - L'initiative PPTE et les pays de l'UEMOA ....28

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .... 32

BIBLIOGRAPHIE .... 36

ANNEXES

Annexe 1 - Liste des sigles ....39
Annexe 2 - Lexique des différents indices ....40
Annexe 3 - Statistiques ....42

Liste des dossiers, études et recherche publiés dans
Les Notes d'Information et Statistiques (NIS) ....45

Note aux auteurs ....48

# PAUVRETE ET EXCLUSION SOCIALE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : L'INITIATIVE PPTE EST-ELLE UNE REPONSE APPROPRIEE ?

Préparé par
Mme THIAM Marèma TOURE*

Octobre 2004

## Résumé

Fait social majeur du 21e siècle, la pauvreté occupe une place centrale dans les préoccupations des décideurs au niveau de l'UEMOA, où elle est de plus en plus associée à un phénomène d'exclusion sociale. Dans l'Union, comme ailleurs en Afrique et dans le Tiers Monde, les analystes expliquent l'ampleur de la pauvreté, du moins partiellement, par le surendettement des pays les plus touchés. A cet égard, les pays du G7 et les Institutions de Bretton Woods ont adopté, en Septembre1996, l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

La présente étude a pour objet d'appréhender les retombées éventuelles de l'Initiative PPTE en tant que réponse proposée par la communauté internationale pour réduire la pauvreté, en mettant l'accent sur les pays membres de l'UEMOA. La méthodologie qui repose exclusivement sur la collecte et le traitement de données secondaires, accorde une place importante à «l'opinion publique» en tant que facteur pouvant exercer une influence sur l'évolution des faits sociaux.

Les résultats de l'étude ont, d'une part, permis de mettre en évidence la complexité du phénomène de la pauvreté et de l'exclusion qui lui est inhérent, d'appréhender son incidence et ses implications diverses pour les différents acteurs en jeu dans l'espace sociétal de l'Union ainsi que la diversité des visions et des cadres de référence qui sous-tendent le combat contre ce fléau. D'autre part, la revue du cadre initial de l'initiative PPTE et du mécanisme renforcé, l'analyse des données officielles et des points de vue exprimés dans le cadre des débats qu'elle a suscités ont montré que **cette initiative constitue une innovation importante dans les modalités de gestion de la dette et de la lutte contre la pauvreté, mais son potentiel de succès est hypothéqué par les limites intrinsèques et les occultations qui lui sont congénitales.**

**En définitive, l'Initiative PPTE ne saurait constituer, à elle seule, une réponse suffisante à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans les pays membres de l'UEMOA. Par conséquent, l'étude fait ressortir la double nécessité de «réinventer la solidarité» et de «renforcer le dispositif interne de financement du développement» de l'Union.**

---

* : Mme THIAM Marèma TOURE est Sous - Directeur à la Direction de la Recherche de la Statistique de la BCEAO (DRS).

L'auteur remercie l'ensemble des collègues de la DRS qui ont participé au séminaire consacré à la discussion des résultats de cette étude, les autres sociologues de la BCEAO invités à cette réunion ainsi que les Directions du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie qui ont formulé des observations précieuses sur le Rapport d'étape. A tous les auteurs de ces remarquables contributions qui ont permis d'enrichir ce travail, elle exprime sa profonde gratitude. Elle remercie, enfin, M. Amadou CISSE, qui l'a aidée dans l'exploitation de certaines données statistiques.

## INTRODUCTION

L'ampleur inédite et les implications multiformes du phénomène de la pauvreté l'ont rendu central dans les préoccupations du monde contemporain. De plus en plus, la pauvreté est associée (en tant que génératrice ou simple révélatrice) à des carences structurelles qui génèrent à leur tour, des formes d'aliénation, de marginalisation et de mise à l'écart au sein de la société, communément regroupées sous la notion d'exclusion sociale.

La forte corrélation qui existe entre l'endettement chronique des pays du Tiers-Monde et le taux élevé de pauvreté est désormais reconnue. Au Nord comme au Sud, la question de la dette alimente les controverses qui agitent les cercles des chercheurs et des militants de l'anti ou de l'alter-mondialisation. Faut-il rééchelonner, réduire ou simplement annuler la dette extérieure du Tiers Monde ? Tels sont les termes du débat. A cet égard, les pays riches avaient consenti des efforts notables, en particulier dans le cadre du Club de Paris, en vue de diminuer et/ou de rééchelonner la dette de certains pays pauvres. A la demande des pays du G7, les Institutions de Bretton Woods ont adopté, en septembre1996, l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) qui a été renforcée en 1999.

Basée sur le principe d'une action coordonnée de la communauté internationale, l'initiative PPTE vise à ramener le stock de la dette extérieure des pays pauvres éligibles à un niveau soutenable. Elle consacre pour la première fois, l'extension des «mesures d'adoucissement» de l'endettement du Tiers Monde à la dette multilatérale et innove en prônant le recyclage des fonds économisés dans les secteurs sociaux et la lutte contre la pauvreté. Les critères d'éligibilité à ce mécanisme permettent à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA d'en être des bénéficiaires potentiels. En dehors du Togo et de la Guinée Bissau, les six autres pays de l'Union sont engagés dans le processus, avec des degrés d'avancement différents.

La présente étude a pour objet d'appréhender les retombées éventuelles de l'Initiative PPTE sur les pays membres de l'UEMOA, en tant qu'elle constitue la principale réponse préconisée, aujourd'hui, par la communauté internationale pour réduire la pauvreté dans les pays concernés. L'étude se fixe le triple objectif de revisiter la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans le contexte de l'Union, d'analyser les contours, les enjeux et les perspectives ouvertes par l'Initiative PPTE, et de formuler des recommandations susceptibles d'aider les pays de l'Union à mieux combattre ces fléaux.

Principalement destinée à faire l'état de la question et à donner une première appréciation de la problématique posée, cette étude est exploratoire. Elle sera en principe suivie d'un second volet, particulièrement centré sur l'analyse des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Sa méthodologie repose exclusivement sur la collecte et le traitement de données secondaires disponibles et s'articule autour de deux grands aspects : la revue de la littérature relative à la pauvreté et à l'exclusion en tant que «faits sociaux totaux», par conséquent traités de façon holistique, ainsi que l'analyse critique des données émanant des sources officielles et des opinions suscitées par l'Initiative PPTE.

L'insistance délibérée sur les positions intellectuelles des différents «groupes de référence», à travers les débats afférents au mécanisme étudié, est un aspect important de l'approche adoptée car, comme le souligne A. COMTE[1], tout mécanisme social repose finalement sur des opinions. En d'autres termes les idées gouvernent et bouleversent le monde. En effet, depuis la reconnaissance de la portée heuristique des propositions méthodologiques de F. TÖNNIES[2], l'influence prépondérante de l'opinion publique[3] dans l'évolution des faits sociaux est une

1 : Philosophe et auteur du terme sociologie qu'il définit comme la physique sociale, Auguste COMTE (1798-1857) a posé cette assertion dans sa première leçon de philosophie positive.

2 : considéré comme le père de la Sociologie allemande, Ferdinand TöNNIES (1855-1936) a publié en 1887 un ouvrage de référence intitulé «Communauté et Société». Il classifie les *groupements humains* selon deux principales formes de vie sociale : *la communauté* basée sur l'affectivité, les traditions, l'attachement aux valeurs et *la société* fondée sur des relations contractuelles, la compétition et la concurrence.

3 : l'opinion publique peut être définie comme un ensemble d'idées, de croyances, d'avis exprimés par plusieurs personnes dans un domaine déterminé ; une manière de voir, une appréciation, un jugement, un point de vue, une position intellectuelle largement partagés sur un sujet quelconque. Elle réfère, en quelque sorte à la manière de penser la plus répandue dans une société à un moment donné, celle de la majorité du corps social.

hypothèse capitale de l'analyse sociologique. Les travaux de cet auteur, qui assignait à la sociologie trois principales fonctions -la théorie sociale, la sociologie appliquée et la sociographie- ont permis d'établir l'importance de la religion dans la *communauté* et celle de l'opinion publique dans la *société*. Ainsi, dans l'étude scientifique des faits sociaux, l'opinion est un indicateur important qui renseigne sur le système de valeurs auquel les individus ou les groupes d'individus sont attachés. En tant que position manifeste et verbalisée, l'opinion est observable et susceptible de mesure[4].

La première partie de l'étude met en perspective le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui lui est inhérent en tant que «fait social» dynamique et tente d'appréhender ses dimensions et ses conséquences au sein de l'Union. Elle vise à mettre en évidence la complexité du problème, ses implications pour les acteurs en jeu dans l'espace sociétal, son incidence sur la hiérarchie sociale ainsi que la diversité des cadres de référence qui sous-tendent l'analyse de la pauvreté dans les pays membres de l'UEMOA.

Dans la deuxième partie, la revue des solutions préconisées par la communauté internationale pour combattre le phénomène de la pauvreté accorde une place particulière à l'Initiative PPTE qui cristallise aujourd'hui la quintessence des discussions sur le développement économique et social. Outre la description du cadre initial et du mécanisme renforcé, cette partie de l'étude s'appesantit sur le mouvement social qui a précédé l'émergence et accompagné l'évolution de l'Initiative PPTE.

La troisième partie comprend des éléments d'évaluation intérimaire de l'Initiative PPTE. Elle inclut, d'une part, une analyse critique des données officielles sur l'Initiative PTTE, donne une appréciation sur sa pertinence, ses avantages et ses limites ainsi que sa capacité de relever ses propres défis. D'autre part, elle s'attelle à questionner la mise en œuvre et les perspectives de l'Initiative au niveau de l'UEMOA, son potentiel de succès en matière de lutte contre la pauvreté et son impact éventuel sur l'exclusion sociale.

Enfin l'étude tente de dégager les conclusions majeures qui découlent de l'analyse et de formuler quelques recommandations soumises à l'attention des autorités de la BCEAO.

## I - PAUVRETE ET EXCLUSION, UNE PROBLEMATIQUE COMPLEXE

La problématique de la pauvreté et de l'exclusion soulève une contrainte méthodologique qu'il convient de souligner. Les deux vocables renvoient en effet à des différences et des ambiguïtés qui font qu'ils sont difficilement réductibles au statut de concepts (définitions univoques). Pauvreté et exclusion recouvrent ainsi des réalités dont les causes, les perceptions et les significations sociales peuvent être très différentes, d'une époque à l'autre, d'une société à l'autre, voire d'un groupe social à l'autre au sein d'une même communauté. Cette polysémie est fondatrice de la complexité de ces notions clefs qui offrent, en même temps, plusieurs grilles de lecture et suggèrent une multiplicité de références : historique, économique, sociologique et psychologique.

Il apparaît donc important d'évoquer certaines considérations théoriques qui ont marqué les définitions et l'évolution de ces concepts avant de circonscrire leurs dimensions et leurs conséquences au sein des pays membres de l'UEMOA.

### 1.1 - Quelques considérations théoriques

#### 1.1.1 - Définition des concepts clefs

Au regard de la théorie sociologique, la pauvreté (comme l'exclusion) doit être appréhendée comme un phénomène social total[5]. Pour rendre compte de son caractère

4 : en créant l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP) en 1938, le sociologue Jean STOETZEL (Saint Dié, 1910) a donné à la technique des sondages d'opinion ses lettres de noblesse. L'enquête d'opinion sur échantillon représentatif apparaît aujourd'hui, comme le principal outil d'étude pour recueillir le point de vue de la population sur les problèmes de société.

5 : le **phénomène social total** peut être défini comme un **fait collectif sous-tendu par une réalité complexe ;** un *phénomène* réel, constaté et reconnu, dont les caractéristiques propres montrent qu'il recouvre une réalité *collective* qui renvoie à une multiplicité de référentiels. Le concept de «phénomènes sociaux» ou «faits sociaux» date de Emile DURKHEIM (1858-1917), le père de la sociologie française. Selon DURKHEIM «le propre de la sociologie est d'étudier les faits sociaux, d'observer les habitudes collectives et leur transformation». Conceptualisée par Marcel MAUSS (1872-1950) –neveu et disciple de DURKHEIM-, la notion de «phénomène social total» a été reprise par Georges GURVITCH (1894-1965) qui a proposé que les faits sociaux soient analysés dans leur totalité.

multidimensionnel, les spécialistes ont développé différentes approches qui entretiennent, entre elles, des rapports de substitution, de confrontation ou de complémentarité. Initialement centrée sur la distribution des ressources et des biens, la problématique de la pauvreté a ainsi progressé pour inclure les perceptions et les représentations des différents acteurs. De l'approche économique (focalisée ou non sur la dimension monétaire), les analystes de la société sont aujourd'hui arrivés à une conception de la pauvreté qui intègre les dysfonctionnements des relations sociales et les droits des citoyens.

A l'instar du développement, les indicateurs de la pauvreté ont, en effet, été maintes fois élargis et plusieurs qualificatifs accolés à la notion. On a, ainsi, parlé de **pauvreté humaine** pour inclure différents indicateurs de manque, d'insuffisance et de privation inspirés par l'Indice Composite de Développement Humain[6] (IDH) conçu par le PNUD. L'IDH étant, de plus en plus, accompagné de divers indices et indicateurs comme l'Indice de la Pauvreté Humaine (IPH), l'Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain (ISDH) et l'Indice de la Participation des Femmes (IPF), la tendance est, aujourd'hui, d'englober dans la mesure de la pauvreté, des indicateurs relatifs à la santé, à l'éducation, aux conditions de vie, aux questions de genre et à l'exercice de la citoyenneté.

Certains spécialistes se réfèrent aussi, à l'Indice des Libertés Economiques (ILE) pour classifier et/ou qualifier les pays pauvres. On remarque, cependant, que quel que soit l'angle d'attaque, les acceptions communes de la pauvreté reposent, principalement, sur des critères économiques. Dans le langage commun, comme dans le discours savant, la pauvreté réfère inéluctablement aux déficiences matérielles, financières et intellectuelles d'un individu ou d'un groupe donné par rapport à un étalon de richesse (implicite ou explicite) prédéterminé. La pauvreté monétaire, entendue comme la privation ou l'insuffisance de revenus monétaires ou de moyens de consommation par rapport à une norme donnée occupe une place centrale dans toutes les définitions.

Plusieurs auteurs ont déconstruit et analysé les notions plurielles et évolutives de la pauvreté et de l'exclusion. Cette littérature confirme que, si les dimensions culturelle, politique, symbolique, mentale et spirituelle occupent une place importante dans les représentations des individus et la perception qu'ils ont de ces phénomènes, les aspects économiques dominent de loin, la mesure des inégalités qui les sous-tendent.

Du latin *paupertas - paupertatis*, **la pauvreté** est, selon le dictionnaire (Robert et Larousse), synonyme de *besoin, de dénuement, d'impécuniosité, d'indigence, de nécessité, de gêne, de faiblesse.* Définie (par le Robert) comme un manque d'argent, de ressource, de moyens matériels, la pauvreté, souligne J. BUGNICOURT (1991), *se présente, d'abord, sous la forme d'un dénuement parfois absolu (*ne rien avoir, sauf tous les problèmes*), ensuite comme l'absence de recours et d'avenir au triple plan économique, social, politique et enfin, à travers le fait d'être perdant par comparaison.*

Citant MILLET et ROBBY, A. TRAORE (1994)[7] note que la pauvreté traduit «*l'absence relative de revenus, d'avoirs, de services de base, de dignité, de possibilités d'éducation et de mobilité sociale, ainsi que de participation à l'adoption des décisions sur diverses formes*». La présente étude retient donc que, quelle que soit l'approche adoptée (quantitative ou relative), **la pauvreté traduit un état manifeste de privations matérielle, culturelle et symbolique ; des déficiences d'accès aux ressources, aux services et aux matérialités ; un déficit de participation au processus de décision et un faible potentiel d'auto-promotion.**

---

6 : les définitions des différents indices (IDH, IPH, ISDH, IPF et ILE) sont consignées à l'annexe 2.

7 : Aminata TRAORE, communication présentée, à Dakar, en 1994, dans le cadre de la préparation de la Conférence de Copenhague. Les références à BOSSUET- LESSARD - SHALINS - TEVOEDJRE - CORM - MILLET et ROBBY cités par HENRY et al. lui sont empruntées.

Le terme **exclusion** est, quant à lui, apparu dans le vocabulaire de la langue française en 1350 selon Le Robert. Etymologiquement dérivée du latin *exclusio*, l'exclusion est assimilée à la *radiation*, au *renvoi* , à la *mise à l'écart*, à la *destitution*, ou encore à la *désintégration*, à *l'élimination «symbolique»* d'un individu ou d'un groupe. Si dans le sens commun, ce vocable recouvre plusieurs acceptions, du point de vue sociologique, **l'exclu est celui qui occupe une position socialement reconnue comme extérieure, une posture différente, voire inférieure** par rapport aux autres membres d'une collectivité.

L'**exclusion sociale** peut donc être considérée comme un statut spécifique qui traduit la «désintégration», la «désaffiliation» d'un individu ou d'un groupe, par rapport aux normes et valeurs qui régissent la société. Elle recouvre des types de pathologie qui se manifestent à travers l'affaiblissement, voire la rupture du «lien social». Dans l'optique de DURKHEIM, dans les sociétés industrielles, l'exclusion sociale prend souvent la forme d'une absence d'intégration par le «travail salarié stable», seul générateur d'une conscience collective intégrative (par opposition à l'intégration communautaire pour les sociétés traditionnelles).

Les théories de l'exclusion sociale sont très diversifiées. Elles ont permis de mettre en exergue différentes conceptions du lien social et de ses dysfonctionnements. On constate, en effet, que si dans la perspective durkheimienne, le travail est considéré comme le principal facteur d'intégration dans les sociétés modernes, la problématique est plus complexe dans les sociétés mixtes africaines. Aujourd'hui, même au cœur des sociétés industrielles, les philosophes (J. HABERMAS, A. GORZ) et les sociologues (J. BIDET, D. SCHNAPPER) sont de plus en plus nombreux, à s'interroger sur la capacité du travail (en tant que principal dispensateur de revenu) à perpétuer sa fonction centrale dans l'intégration sociale des individus et à pérenniser le lien social.

Conceptualisé au milieu du 20e siècle, le lien épistémologique entre la pauvreté et l'exclusion sociale a permis de renouveler ce débat déjà riche et prolifique. Plus récemment, des auteurs comme R. CASTEL (1995), S. PAUGAUM (1991 et 1996), D. SCHNAPPER (1997), dans des études relatives à la sociologie du travail, ont contribué à l'approfondissement des théories de l'exclusion. En effet, comme le souligne H. SILVER (1995, cité par STROBEL, 1996), la notion d'exclusion «*initialement développée en France dans les années soixante-dix et quatre-vingt*, ***pour désigner un ensemble de processus d'affaiblissement ou de rupture des liens sociaux,*** *s'est progressivement étendue en Europe et au-delà, en se chargeant de significations nouvelles et diversifiées*».

Partant de la définition à la fois très large et relativement statique donnée par F. EUVRARD et J. PRELIS (1994 :115), qui abordent l'exclusion « (...) *en termes d'échec d'un ou de plusieurs systèmes (d'appartenance) considérés comme fondamentaux pour le fonctionnement de la société* (...) *le système démocratique et juridique, le marché de l'emploi, la protection sociale, la famille et la communauté »,* P. STROBEL (1996) insiste sur la nécessité de désigner clairement ***ce et ceux qui excluent***.

Dans le cadre de la présente étude, l'exclusion sociale réfère à **la déconnexion des individus ou des groupes pauvres, par rapport aux réseaux sociaux, aux modalités socioculturelles et aux formes de sociabilité[8] sur lesquels ils pouvaient s'appuyer pour résoudre leurs problèmes.**

Il apparaît ainsi que la problématique de la pauvreté et de l'exclusion est assez complexe. La première manifestation de cette complexité se situe, tout d'abord, dans la pluralité des acceptions, des perceptions et des référentiels qui la caractérise. Il s'y ajoute que les deux concepts entretiennent, entre eux, des rapports dialectiques et leurs définitions sont largement tributaires de l'environnement social, économique et culturel qui permet de leur prêter du sens. Aussi importe-t-il de questionner l'historicité de ces concepts clefs et de les replacer dans le contexte socioculturel des pays de l'UEMOA.

8 : la sociabilité renvoie à l'insertion et la participation des individus dans des structures intégratives. Les réseaux de sociabilité unissent généralement des groupes restreints, socialement homogènes qui y entretiennent des relations d'échange.

### 1.1.2 - De l'historicité des phénomènes étudiés

Pauvreté et exclusion sont une caractéristique intrinsèque des sociétés humaines. Si elles ont existé dans toutes les collectivités étudiées à l'échelle planétaire, leurs représentations dans l'imaginaire social des peuples ont, quant à elles, connu de nombreux avatars. Il apparaît ainsi que la péjoration actuelle du phénomène de la pauvreté et son caractère marginalisant sont **historiquement** datés.

Considérant la pauvreté dans son historicité, A. TRAORE (1994) met en relief le propos de J. B. BOSSUET (1627-1704) qui, au 17e siècle affirmait, au sujet de la symbolique du phénomène chez les Romains, que *"la pauvreté n'était pas un mal (...). Au contraire, ils la regardaient comme un moyen de garder leur liberté plus entière, n'ayant rien de plus libre ni de plus indépendant qu'un homme qui sait vivre de peu".*

Les Romains n'étaient pas seuls à associer la pauvreté à «la liberté». Cette référence est récurrente sous le registre du religieux. Dans son ouvrage intitulé **Vie de Jésus**, E. RENAN (Œuvres, tome IV :99) souligne que «*la pauvreté resta un idéal dont la vraie lignée de Jésus ne se détache plus. Ne rien posséder devint une vertu, un état saint*». Au sein même de l'UEMOA, Cheikh Ahmadou Bamba MBACKE, le fondateur du Mouridisme[9] a toujours considéré l'argent comme un mal potentiel et exhorté ses disciples à se méfier de la dépendance des biens matériels.

Pour des raisons différentes, A. TEVOEDJRE (1978 :18), dans son ouvrage **La pauvreté, richesse des peuples**, s'est fixé le pari de *contribuer à réhabiliter la pauvreté, à la considérer non plus comme une tare, mais comme une valeur positive que les peuples pouvaient exploiter pour «s'auto-développer»*. Il plaide, dans son livre, pour *«un bien-être fondé sur la maîtrise des besoins»*.

L'histoire de l'humanité renferme, aussi, plusieurs exemples qui montrent **la permanence du phénomène de l'exclusion et ses différentes formes de cristallisation**. Dans ses travaux relatifs à l'***Histoire de la folie à l'age classique,*** M. FOUCAULT (1961) montre comment la figure de l'exclu a été, tour à tour, symbolisée dans les sociétés occidentales, par le **lépreux** (au Moyen âge et pendant la Renaissance), le **fou**, le **vagabond**, le **mendiant** et les **homosexuels** (au 17e siècle).

Sous une autre forme d'écriture, la romancière A. S. FALL, dans son livre intitulé «***La grève des battù***» (écuelle servant à récolter l'aumône) fournit, à la mémoire des peuples de l'Union, un vibrant témoignage social sur une ère historico-administrative (période post-indépendance immédiate), pendant laquelle les mendiants étaient considérés comme des *déchets humains* et leur isolement dans des camps éloignés des capitales était prôné. Sans prétention scientifique, son roman rend compte de la philosophie sous-jacente des politiques sociales héritées de l'ancienne métropole qui, en dépit de quelques velléités de «tropicalisation», reposent encore sur une logique exogène et continuent de traiter la mendicité en terme d'*encombrement social*.

Aujourd'hui, il est possible d'affirmer sans risque d'amalgame, que de Dakar à Niamey, sur toute l'étendue de l'UEMOA (peut être aussi ailleurs) **la figure du pauvre est, de plus en plus, confondue avec celle de l'exclu**. Pauvreté et exclusion appellent, néanmoins, des modes de génération, des conséquences sociales et des modalités de prise en charge qui, à travers les époques et les formations sociales, ne sont pas totalement uniformes.

Partant du postulat selon lequel *"L'économie primitive, bien que sous-productive, n'est pas une économie de misère mais une société d'abondance capable de satisfaire les besoins essentiels"*, M. SHALINS (1972) considère que *"la pauvreté est une invention de la civilisation"*. A. TRAORE (1994) note *une convergence de vue* avec G. CORM (1993) qui, à travers son livre intitulé, **Nouveau désordre économique mondial** a montré la façon dont *les sociétés rurales africaines et américaines précolombiennes parvenaient à gérer la pauvreté à "travers des systèmes égalitaires et très savants de gestion des ressources naturelles"*. Le même constat

9 : le Mouridisme est une branche (tharikha) de la religion musulmane fondée au 19e siècle, au Sénégal par le Cheikh précité. Sa philosophie d'action est basée sur le travail.

s'observe, selon elle, en Afrique où un recul dans la période pré-coloniale montre que "*dans les civilisations agraires, la pauvreté était une responsabilité collective, elle était partagée. Des valeurs traditionnelles telles que la convivialité, l'entraide et la solidarité réciproques, ciments d'une autre valeur fondamentale, la dignité humaine, ont été privilégiées. Ce cadre sécurisant a atténué les effets négatifs de la pauvreté sur les ruraux*".

Si ces explications ne remettent pas en cause la permanence du phénomène dans les sociétés africaines traditionnelles, elles permettent de minimiser la portée quantitative de **la pauvreté ancienne** et ses conséquences sur la cohésion de la société. Elles mettent, aussi, en exergue les rapports qui unissent les types de sociétés et les réponses apportées aux dysfonctionnements sociaux et aux inégalités économiques. Une telle perspective invite à examiner, de façon plus détaillée, la dimension sociologique de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans le contexte culturel de l'UEMOA.

### 1.1.3 - Pauvreté et hiérarchie sociale : une influence évolutive

La **pauvreté ancienne** n'était donc ni excluante, ni marginalisante dans les sociétés africaines pré-coloniales. En effet, le fait d'être économiquement démuni n'avait pas des répercussions majeures sur le potentiel d'un individu à tenir sa place sociale dans la communauté. A la différence, la **nouvelle pauvreté,** qui caractérise les sociétés modernes, **entraîne des effets subversifs sur la hiérarchie sociale**. Le critère économique remplissant une fonction de plus en plus importante dans l'ordonnancement de la société, la pauvreté devient un handicap majeur pour tenir son rang social, un facteur d'exclusion sociale.

Pour prêter du sens à une telle assertion, il importe de rappeler, le paradoxe fondateur de l'organisation sociale qui repose, notamment, sur une double exigence d'«unifier» et de «distinguer» les individus et les groupes.

Se plaçant dans une telle optique, P. STROBEL (1996 :204) a mobilisé les schémas développés par P. MACLOUF (1994 :34) qui envisage «la structure du système d'interactions sociales (…) à partir de la tension fondamentale entre des **systèmes d'assemblage** et de **différenciation sociale**». L'assemblage des individus et des groupes en communauté, et plus institutionnellement en société, s'opère (en effet) selon deux modes complémentaires : la **socialisation**[10] et la **sociabilité**. Les processus de différenciation, de constitution de la pluralité sociale suivent également deux axes : celui de la **distribution des ressources et des biens**, et celui de la **stratification** (répartition des individus et des groupes sur une échelle sociale). Les questions de l'inégalité entre individus et groupes ou classes occupent ici une place centrale.

Au regard de la littérature anthropologique et sociologique, les différents groupes ethniques identifiés au sein de l'Union ne privilégiaient pas des considérations matérielles pour la classification des individus et des groupes dans la hiérarchie de la société. Même si, comme dans toutes les sociétés, l'appartenance aux classes dominantes pouvait offrir plus d'opportunités dans la distribution des biens et des ressources et/ou le partage des bénéfices, la stratification sociale ne convoquait, quant à elle, des critères économiques, que de façon très subsidiaire. Les variables monétaires et financières n'étaient pas motrices dans les modalités de dévolution des places sociales dans les sociétés ouest-africaines. Le dénuement matériel ne pouvait, ainsi, constituer une raison valable de marginalisation dans les réseaux sociaux.

La distinction conceptuelle introduite par LESSARD (cité par A.TRAORE) entre **le "moins avoir" par opposition au "moins être"** *(qui recouvre les facteurs immatériels donc moraux de la pauvreté)* revêt, ainsi, une portée fondamentale dans la zone culturelle référentielle de l'Union où différents ordres pyramidaux se chevauchent, dans la structuration de l'espace sociétal. Aujourd'hui encore, en dépit de la **«mercantilisation» progressive des rapports sociaux**, les processus de constitution de la pluralité sociale identifiés dans l'Union intègrent largement des facteurs non économiques. En effet, dans beaucoup de sociétés stratifiées (notamment à travers le système des «castes» connu au Sénégal, au Mali, en Côte d'Ivoire etc.) il est encore possible d'être **économiquement** très nanti sans pouvoir jouir du prestige conféré par l'appartenance aux entités **socialement** perçues comme «supérieures».

10 : la socialisation réfère au processus d'acquisition et d'intégration des règles et des normes sociales.

Si les considérations philosophiques ont une portée heuristique certaine, dans les sociétés contemporaines, très souvent confrontées à l'anomie[11], des faits bien plus concrets appellent à atténuer les vertus présumées de la pauvreté. Bien au-delà des idéologies, le poids réel de la pauvreté hante le sommeil d'un nombre de plus en plus important de «citoyens du monde». Mieux structurée et modernisée, la pauvreté a changé dans sa forme, dans son ampleur et dans ses manifestations. Elle a atteint un seuil d'intolérabilité qui interpelle l'ensemble de l'humanité. Sa géographie sociale montre, également, qu'elle n'épargne aucune catégorie et s'accompagne, désormais, d'un double processus d'approfondissement des disparités sociales, de mise à l'écart et d'exclusion d'une importante partie de la population mondiale.

Fait politique majeur des temps nouveaux, drame social et économique de la société moderne, la nouvelle pauvreté est marginalisante. Elle a affaibli la cohésion sociale, à différentes échelles (locale, nationale, et planétaire) et affecte, ainsi, la stabilité des formations socio-politiques. Force est, aussi, de reconnaître que, dans la zone culturelle de l'Union comme ailleurs dans le monde, la pauvreté est de plus en plus stigmatisée aux plans social et culturel. Au-delà des aspects traditionnellement considérés dans son appréhension, elle est devenue structurante dans l'économie morale des rapports sociaux. Le phénomène de la pauvreté a, en effet, étendu son influence sur la représentation que la société se fait des individus. De plus en plus, y compris dans l'Union, la pauvreté s'accompagne de l'affaiblissement de la sociabilité, altère la dignité de l'individu, annihile ses possibilités d'épanouissement et, par conséquent, hypothèque son potentiel de participation au processus de développement.

Certains spécialistes du social n'ont donc pas tort de mettre l'accent sur des variables non économiques pour aborder les phénomènes de la pauvreté, de l'exclusion ou plus généralement la problématique des inégalités, mais cette grille de lecture peut s'avérer partielle voire même partiale, en particulier, quand les études s'inscrivent dans une perspective de prescription d'actions visant à lutter contre ces fléaux.

Les évocations mythiques sont certes importantes pour élargir la vision de ceux qui combattent la pauvreté et l'exclusion sociale mais elles ne sauraient justifier une quelconque tendance à *naturaliser ces phénomènes* car comme le souligne MESSU (1993) *«faire* (de l'exclusion*) une qualité propre* (de l'humanité*), une caractérisation subjective, c'est en quelque sorte basculer de l'accident vers l'essence, en gommant toutefois les circonstances qui rendent l'accident possible»*. (cité par STROBEL, 1996:202).

Il est par conséquent important, de circonscrire la portée effective de la pauvreté au niveau des pays de l'Union et de s'interroger sur la façon dont les dimensions et les conséquences de ce phénomène récurrent sont perçues et traitées par les différents acteurs.

### 1.2 - La pauvreté dans les pays de l'UEMOA : dimensions et conséquences

La diversité des instruments et des outils, ainsi que la multiplicité des référentiels, des variables et des indicateurs de mesure et d'analyse qui caractèrisent la nouvelle région épistémologique que constitue l'étude de la pauvreté, ne sont pas sans conséquences sur la pluralité des approches qui permettent d'identifier, de dénombrer et de localiser les pauvres. Ce constat est particulièrement valable dans la zone de l'UEMOA, où plusieurs chercheurs ont noté une nette différence dans la façon dont la problématique de la pauvreté est envisagée par les experts et les autorités des différents pays.

Or, ces questions méthodologiques, souvent sous-tendues par des hypothèses et des idéologies non verbalisées, déterminent en grande partie l'efficacité des prescriptions et des modalités retenues pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour définir des politiques idoines et des actions efficaces de lutte contre la pauvreté il est, d'abord, nécessaire de bien cerner toutes les dimensions du phénomène. A titre d'exemple, «*c'est par rapport au seuil choisi que les indicateurs de pauvreté monétaire d'un pays ou d'une région sont construits, les profils de pauvreté appréciés»,* et les stratégies de réduction du fléau déterminées (A. KONE, 2000 : 5).

11 : les sociologues définissent l'anomie comme étant une situation de dérèglement des besoins par rapport aux possibilités qu'offre la société de les satisfaire. Elle correspond à un moment de déstructuration du système de référence paradigmatique sans qu'un autre paradigme ne soit encore totalement constitué.

### 1.2.1 - Des outils d'analyse non harmonisés

Au-delà même des sensibilités disciplinaires, le choix des critères appropriés pour déterminer la pauvreté est l'objet d'un débat plus que séculaire dans le cercle des économistes (B. S. ROWNTREE, 1901 ; P. TOWNSEN, 1954 ; WEISBROD, 1965). Les travaux de A. K. SEN (1976, 1979 et 1981) ont permis de relancer les controverses autour des instruments de mesure de l'ampleur de la pauvreté, tandis que ceux de J. FOSTER, J. GREER et E. THORBECKE (1974) sont largement discutés parmi les économistes qui s'intéressent au ciblage des pauvres (cf. M. KOULIBALY et al, 2001).

Dans un article consacré à la pauvreté en Côte d'Ivoire, L. N. BAMBA (2001:51) rappelle que les économistes ont adopté, à la suite de H. WATTS (1968), un mode de détermination qui décrit la pauvreté comme «une *situation dans laquelle le revenu, en tant que moyen de disposer des ressources, se situe en dessous d'un certain niveau appelé* ***ligne de pauvreté***». Mais la définition du concept et des mesures de cette ligne de pauvreté (qui peut être absolue ou relative) soulève, elle-même, une discussion (voir C. GOEDHART, V. HALSBERSTADT, A. KAPTEYN et B. M. S. VAN PRAAG 1977) qui n'est pas encore close.

La communication présentée en juin 2000, sur les **outils d'analyse de la pauvreté** par A. KONE (2000 :5), permet de saisir les répercussions du manque de consensus sur les fondements méthodologiques de l'analyse économique de la pauvreté, aux niveaux politique et opérationnel. Pour les pays de l'UEMOA, l'auteur fait remarquer que «*la non harmonisation des méthodes de détermination des seuils* (de pauvreté) *rend difficilement comparables les résultats obtenus d'un pays à l'autre*». La quasi-totalité des pays de l'Union (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo) ont, en effet, estimé leurs seuils de ***pauvreté absolue***[12] en se référant à la quantité calorifique journalière nécessaire (entre 1800 et 2400 calories / personne / jour), tandis que d'autres ont calculé des seuils de ***pauvreté relative***[13]. Il s'agit en particulier de la Guinée-Bissau qui l'a utilisé à titre principal pendant que, le Burkina et le Sénégal y ont eu recours à titre secondaire.

Un rapide survol des tables des matières et des contenus des **Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)** récemment élaborés par les différents pays de l'Union confirme le constat de non harmonisation des cadres conceptuels de la pauvreté. En dépit du canevas uniforme «suggéré» à l'ensemble des pays par les mêmes partenaires (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale), pour appréhender le phénomène de la pauvreté et définir les stratégies de lutte, l'organisation des données, les outils d'analyse et les approches privilégiées au sein de chaque pays montrent une différence certaine dans son appropriation et son interprétation.

Comparée aux efforts consentis par les Etats pour respecter les conditionnalités des bailleurs de fonds, notamment en ce qui concerne l'implication des populations dans l'élaboration des DSRP, cette situation soulève des interrogations légitimes, quant à la volonté réelle de dépasser les professions de foi pour concrétiser l'option politique d'intégrer les économies. Le manque d'uniformité des référentiels, des études et des enquêtes qui sous-tendent les profils de pauvreté impose, non seulement, une prudence à ceux qui sont tentés de prescrire des actions généralisantes à l'échelle de l'Union mais au-delà des aspects techniques et opérationnels, amène à s'interroger sur le degré réel d'intégration des économies dans l'UEMOA.

Si le débat méthodologique est important à tout point de vue, il n'annihile, en rien, le caractère patent et l'acuité du phénomène de la pauvreté. Comme ailleurs sur le Continent, voire à l'échelle mondiale, dans les pays de l'UEMOA, quel que soit l'angle choisi pour interroger

---

12 : Cf. tableau relatif au seuil de pauvreté des différents pays, consigné à l'annexe 3.

13 : le seuil de pauvreté relative permet de mesurer l'inégalité au sein d'une communauté donnée en terme de pourcentage par rapport à un étalon référentiel prédéterminé (revenu moyen, niveau de consommation). En considérant par exemple les 2/3 des dépenses moyenne de consommation de l'ensemble des ménages, le niveau correspondant au 1/3 des dépenses moyennes de consommation peut être retenu comme seuil de pauvreté extrême. Le seuil de pauvreté relatif peut également se mesurer sur la base d'un centile déterminé de la répartition de la population suivant le niveau de consommation (en général les 40% ayant les niveaux de consommation les plus bas sont considérés comme pauvres).

les données, les profils séparés des différents pays comme les indicateurs globalisés, montrent que la pauvreté est massive et évolutive. Les tableaux relatifs à l'incidence de la pauvreté dans l'UEMOA et à l'évolution des indicateurs sociaux, consignés à l'annexe 3, donnent la mesure de cette réalité.

### 1.2.2 - Caractéristiques et déterminants

A l'heure de la mondialisation, la réalité économique de l'Afrique, qui concentre en son sein 34 des 49 Pays les Moins Avancés (PMA) répertoriés par l'ONU, est nettement dominée par un taux de pauvreté très élevé et un processus d'exclusion des pauvres de plus en plus marqué. La marginalisation du Continent, dans l'économie mondiale est, en effet, avérée. Avec 11% de la population planétaire, il représente, à peine 1% du PIB mondial, 1,6% du commerce international tandis que les pays industrialisés détiennent les 68,4% pour 15% de la population. Avec ses multiples foyers de tensions, ses 25 millions de sidéens et ses 140 millions de jeunes illettrés (PNUD, 2000), l'Afrique seule a fourni la moitié des morts de la planète de 1996 à 2000, selon l'ancien Secrétaire Général intérimaire de l'Union Africaine.

Le Rapport de la Banque Mondiale (BM) de l'année 2002 indique, qu'en Afrique subsaharienne, le nombre de pauvres devrait passer de 300 millions en 1999 à 345 millions d'ici à 2015. Pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 il faudrait, en effet, que les économies africaines progressent à un rythme annuel moyen de 7 % en termes réels, soit plus du double des 3,1 % enregistrés en 2000.

A l'échelle de l'UEMOA, la situation est encore plus terne. Plus de vingt ans après la mise en place, pendant la crise des années 80, des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) appuyés par le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, la situation macroéconomique s'est, semble-t-il, stabilisée mais les conditions de vie des populations ne se sont pas améliorées. Evoquant **l'état de la pauvreté** dans l'UEMOA, dans une communication présentée en juillet 2001, P. I. KOUPAKI fait remarquer qu'il *«s'agit véritablement d'un phénomène de masse qui touche une grande majorité des populations des milieux urbains et plus encore des zones rurales. Elle affecte principalement les agriculteurs, les opérateurs économiques du secteur informel des villes, les femmes et les jeunes».*

En dépit des gains substantiels réalisés à la suite du changement de parité du franc CFA intervenu en 1994, en matière de croissance et de compétitivité, le processus de paupérisation n'a pas été endigué. Les retombées de la croissance n'ont pas été ressenties au niveau des ménages. La polarisation interne, la pauvreté et l'exclusion sociale se sont, aujourd'hui, accrues avec l'érosion progressive des gains de compétitivité et la tendance à la baisse de la croissance économique. Entre 1998 et 2000, le revenu journalier par habitant est, en effet, passé de 657 à 654 FCFA, tandis que le seuil de pauvreté est fixé à 1 dollar des Etats Unis (entre 700 et 750 FCFA à cette époque). Une frange importante de la population vulnérable a ainsi basculé dans la pauvreté absolue.

Dans tous les pays de l'Union, la pauvreté et l'exclusion conquièrent, chaque jour, des espaces nouveaux et étendent leur emprise à des catégories sociales jusque là préservées. Au regard des données disponibles, le phénomène est, à tout point de vue, un « fait social total ». Tant par **son ampleur que dans ses manifestations**, la pauvreté assaille les peuples, dérange les consciences et exige une action rapide et concertée. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD, de l'année 2000, a été consacré à cette thématique. Avec un IDH variant entre 0,293 et 0,471 (contre 0,642 en moyenne pour les pays en développement, 0,464 pour l'Afrique subsaharienne et 0,435 pour les PMA) et des positions comprises entre la 145e et la 173e sur 174 pays couverts, les pays de l'Union enregistraient les performances les plus faibles de la planète en terme de lutte contre la pauvreté.

Les «*indicateurs sociaux de l'Union confirment largement l'ampleur du phénomène. Entre 1987 et 1997, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (moins d'un dollar de revenu journalier par personne) varie entre 32% et 63% dans les huit pays de l'UEMOA et d'après les chiffres du PNUD pour la période 1995-2000, l'espérance de vie y demeure faible, variant entre 44,7 et 53,7 ans selon les pays. Sur le plan sanitaire, seule une frange comprise entre 9% et 25% de la population a accès aux infrastructures de santé. Les taux de mortalité*

*maternelle et infantile figurent parmi les plus élevés au monde ; par exemple, en 1998, le taux de mortalité infantile s'est situé entre 70 et 166 pour 1000 naissances vivantes contre une moyenne de 64 pour le monde en développement, et le taux de la mortalité maternelle entre 480 et 910 pour 100.000 naissances vivantes sur la période 1990-1998. En 1998, le taux d'alphabétisation des adultes de plus de 15 ans ressort entre 14,7% et 55,2% contre une moyenne de 72,3% pour l'ensemble du monde en développement»* (KOUPAKI, op cit : 2).

Le Rapport du PNUD de l'année 2002 montre que la situation n'a quasiment pas évolué pendant les deux dernières années. Le constat susmentionné est confirmé par le classement des pays de l'UEMOA. Avec un rang de 141e parmi les 173 pays classés, le Togo affiche le meilleur indicateur composite de développement humain (IDH) au niveau de l'Union. Il est suivi par le Sénégal (154e) avec un écart de 13 points. Le Niger clôture la liste avec un rang de 172e tandis que la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Mali, la Guinée Bissau et le Burkina occupent respectivement les 156e, 158e, 164e, 167e et 169e places.

C'est surtout au niveau de la crise de l'emploi et de ses conséquences sur la réalité économique et sociale que les manifestations les plus évidentes de l'ampleur du fléau sont observées. *«Les conditions d'insertion professionnelle deviennent* (en effet) *de plus en plus incertaines pour de nombreux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, technique et professionnel. Sur une population active de l'UEMOA, estimée à 45% de la population totale, seule une minorité travaille dans le secteur moderne avec un emploi stable, mais aux revenus faibles. Plus de 60% de la population active évoluent dans le secteur informel, essentiellement dans les capitales et les villes moyennes, se consacrant surtout au commerce de produits d'importation ou locaux de grande consommation. Et bien que contribuant pour près de 60% à la formation du PIB des pays de l'UEMOA, le secteur informel reste caractérisé par la faiblesse et la précarité des revenus générés»,* souligne P. I. KOUPAKI dans la communication citée.

La paupérisation des travailleurs, la fragilisation des groupes vulnérables, la perte de pouvoir d'achat des populations déjà pauvres ont en effet favorisé l'essor du secteur informel. Mais ce secteur n'est pas seulement important par sa part prépondérante dans les économies de l'Union (entre 76,6% au Niger et 43,6% en Côte d'Ivoire). Il l'est aussi par la créativité de ses acteurs et la vitalité des dynamiques internes qui s'y expriment, que certaines ONG ont tenté de capter à travers les appellations de «secteur privé de l'économie populaire» ou d'«économie solidaire». Beaucoup d'opérateurs s'y sont, en effet, spécialisés dans le recyclage et le marché des produits de seconde main.

«Atchouta» pour les Béninois, «Yougou Yougou» pour les Burkinabés, les Ivoiriens et les Maliens, «Bocho» pour les Nigériens, «Feug Jaay» pour les Sénégalais, «Abloni» pour les Togolais, la friperie occupe une place prépondérante dans l'habillement des pauvres et des moins pauvres. Son «concept» est aujourd'hui étendu à la quasi totalité des produits modernes (voitures, frigos, ordinateurs, etc.). Le français local s'est partout enrichi, de nouveaux termes comme les «venants» ou les «France au revoir» qui expriment la vitalité du marché de l'occasion.

Le double processus d'inclusion et d'exclusion qui accompagne partout la mondialisation libérale est aussi à l'œuvre dans la «Neuvième économie»[14]. Dans l'ensemble des pays de l'Union, les îlots d'opulence se sont rétrécis au profit des bidonvilles. L'accentuation des inégalités apparaît, ainsi, à travers la misère ambiante qui, au-delà des villages et des quartiers populaires, bouscule les nantis sur leur propre terrain. Jusque dans les zones les plus résidentielles des capitales de l'UEMOA, la pauvreté et l'exclusion sociale assurent une présence, plus que symbolique qui pollue l'environnement moral et permet de les maintenir, au centre des préoccupations d'une certaine élite.

Les **déterminants de la pauvreté dans l'Union** et de l'exclusion sociale qu'elle génère couvrent, quant à eux, une gamme de facteurs multiples et diversifiés. On note cependant que dans l'ensemble des pays, un saut qualitatif a été réalisé dans l'identification et la reconnaissance des principales causes de ce fléau. Si les experts avaient, depuis longtemps,

14 : cette heureuse métaphore a été utilisée par le Gouverneur de la BCEAO. Elle met l'accent sur les atouts de l'intégration économique des pays de l'UMOA qui, en faisant converger leurs 8 économies maximisent leurs chances d'accumuler des externalités positives et de réaliser des économies d'échelle.

établi une nomenclature qui a permis de les classifier dans différents registres : environnemental, économique, social, culturel et politique, les enquêtes menées dans le cadre du processus d'élaboration des DSRP sur la perception de la pauvreté ont offert aux populations des pays membres de l'UEMOA la possibilité de décliner leurs propres visions.

Mais là aussi ce qui frappe partout c'est, qu'en dépit de l'apparente différence des mots choisis pour décrire les maux, on note une grande congruence dans leur substance. Dégradation des écosystèmes, désertification, aléas climatiques, sécheresses successives, mauvaise qualité des sols et des récoltes, etc. sont mis en avant dans les pays du Sahel tandis que l'enclavement, le déficit d'infrastructures de transport, l'explosion démographique, la récession économique, la détérioration des termes de l'échange, la faiblesse du capital et des revenus, le lourd fardeau de la dette, les exigences anti-sociales des programmes d'ajustement structurel, le chômage, le sous-emploi, les difficultés d'accès aux facteurs de production (terres, crédits, intrants...), la faible productivité du travail etc. sont, entre autres, soulevés au plan économique. Il apparaît aussi que dans le contexte de l'Union, la faiblesse du tissu bancaire, plus particulièrement l'absence ou l'insuffisance des banques de développement, entrave très fortement la capacité effective de financement des activités économiques.

Le déficit chronique des services sociaux de base qui apparaît partout à travers le faible taux de scolarisation et le niveau élevé de l'analphabétisme, les difficultés d'accès et de maîtrise des techniques et des nouvelles technologies, les maladies endémiques, la malnutrition, les déficiences quantitative et qualitative du système sanitaire, l'exode rural ; les inégalités de genre, la gérontocratie, les tabous divers ; les questions liées à la démocratie et à la gestion des affaires publiques, la guerre, les conflits civils, les troubles sociaux etc. sont autant d'aspects (non exhaustifs) qui déterminent, à des degrés divers, la pauvreté au sein de l'Union.

### 1.2.3 - Conséquences aux plans social et politique

Si les efforts déployés, dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), pour assainir les variables fondamentales des économies sont assez louables, il apparaît néanmoins, que le désengagement de l'État, la marginalisation des questions sociales et leurs corollaires que sont la pauvreté et l'exclusion sociale ont eu des conséquences néfastes sur l'ordre social et politique. Eclatement des familles, recul de la cohésion sociale, fragilisation des groupes vulnérables, citoyenneté à double vitesse et perte de pouvoir des populations pauvres dominent la réalité dans les 8 pays de l'UEMOA.

Partout dans l'Union, la pauvreté et l'exclusion sociale sont étroitement liées aux effets sociaux des PAS qui ont été ravageurs. En plus d'avoir réduit l'accès des groupes démunis aux services sociaux de base, alourdi le fardeau des femmes et entamé l'espoir des jeunes générations à accéder à des emplois dignes, les PAS ont directement ou indirectement jeté des pères de familles dans les rangs des chômeurs. Dans un contexte marqué par un fort taux de dépendance, où l'école française a pendant longtemps assuré, presque exclusivement, la ***mobilité sociale***, cette situation est lourde de conséquences. En supprimant un seul emploi, on réduit en effet, le train de vie de dizaines de personnes (M. TOURE, 2001).

Dans l'ensemble de l'Union, les premières décennies post indépendance ont, plus ou moins, été marquées par l'interventionnisme des Etats dans les institutions sociales et économiques ainsi que l'expansionnisme des bureaucraties grossissantes qui avaient étouffé l'initiative privée. Les mentalités des populations et les réflexes étatiques sont largement tributaires d'un "habitus"[15] forgé par ce type de transactions fondées sur une philosophie de l'Etat Providence et l'attentisme d'une société civile dont les initiatives étaient lourdement hypothéquées par un encadrement dirigiste (TOURE M. et al, PNUD, 1993).

La crise des finances publiques des années 70 à 80, la récession et les conséquences de la mauvaise gestion ont fait le lit du développement des assauts idéologiques répétés contre l'Etat. Désormais, *excommunié* des territoires de l'Union, «l'Etat Providence» a cédé la place à

15 : concept sociologique forgé par P. BOURDIEU, l'habitus traduit le rapport qui unit la manière d'être (les habitudes) d'un individu ou d'un groupe avec son appartenance et/ou ses références sociales.

«l'Etat Gendarme» dans un contexte où les bases mêmes de sa souveraineté sont fortement sapées. Avec la réduction de ses missions traditionnelles, les rapports déjà tendus qui unissaient l'Etat et les populations sont devenus plus opaques. Les oppositions classiques entre les classes dominantes et les classes dominées sont plus exacerbées au sein des pays membres de l'Union. Les effets subséquents à une telle situation, alliés à l'insécurité économique et la crise de confiance qui caractérisent le climat actuel, ont contraint la majorité des individus à opérer des ajustements intimes pour survivre à la nouvelle réalité.

Ainsi, dans l'ensemble des pays de l'Union, la structure de la société a connu des avatars qui, loin d'être la cause des changements économiques en sont essentiellement des conséquences. La déstructuration du tissu social, la crise des valeurs, des mentalités et des identités, et d'autres phénomènes inhérents à l'anomie qui courait déjà à bas bruit, ont connu une rapide accélération. L'exode des actifs, l'émigration vers les zones où on espère trouver un travail et un mieux-être (en dépit des barrières et des barricades), les évolutions sociologiques dans les formes et la nature même des migrations, ont fini par achever la dislocation des familles et des communautés de base.

Paradoxalement, ces instances sociales nettement affaiblies sont, de plus en plus, soumises à des sollicitations multiformes et une pression soutenue pour assurer de nouvelles charges qui incombaient auparavant à l'Etat et/ou aux collectivités locales. Dans la plupart des pays sous ajustement, les frais relatifs à la scolarisation des enfants, à la santé et au bien-être sont totalement ou partiellement supportés avec les faibles moyens des populations. Les communautés de base, à travers leurs organisations, sont progressivement chargées de la responsabilité de construire des écoles, des cases de santé et d'édifier diverses infrastructures de base. La dislocation des piliers de la société se répercute aussi sur les enfants, qui sont de plus en plus nombreux à déserter les écoles pour travailler. La famille elle-même est soumise à des transformations jusque dans sa nature. Les familles mono-parentales sont de plus en plus nombreuses avec leur corollaire qui est le phénomène des femmes chefs de ménage (UNRISD,1995).

Un autre fait lourd de conséquences est la crise qui frappe les valeurs sociétales. Les réactions qu'elle suscite sont multiples et s'inscrivent dans divers registres. Livrée à elle-même, sans éducation ou avec un faible niveau culturel, sans emploi et vivant dans une extrême précarité, une partie de la jeunesse a trouvé refuge dans la prostitution, la drogue, la criminalité, la mendicité et les travaux nuisibles à la santé. La marginalité gagne du terrain. L'enquête ethnographique menée à Pikine, dans la banlieue dakaroise, par des chercheurs de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement, ancien ORSTOM) dont le titre significatif « Marges, sexe et drogues à Dakar » (WERNER J. F., 1994) est assez illustratif du contenu de l'ouvrage, aurait probablement donné des résultats similaires, quant à l'ampleur et la portée de ces phénomènes, dans toutes les périphéries populaires des capitales des pays de l'UEMOA. Il s'y ajoute que, très souvent, ces problèmes s'accompagnent d'une crise de l'autorité, du dysfonctionnement des mécanismes d'identification communautaire et d'une nette opacité des projets de société autour desquels pourraient s'organiser les intérêts spécifiques des différents groupes sociaux. Le tableau n'est pas exhaustif mais les faits sont suffisamment poignants pour constituer des motifs d'inquiétude quant aux conséquences sociales et politiques de la pauvreté.

Dans les pays de l'Union, comme ailleurs dans le monde, la polarisation n'oppose pas seulement les pays du Nord et ceux du Sud. Elle est aussi interne et particulièrement marquée sur l'ensemble du Continent. Les inégalités sont aussi « sexistes ». Partout dans l'Union, les femmes sont les plus nombreuses parmi les populations « powerless » (non nantis de pouvoir) en plus de compter parmi les couches sociales les plus démunies. Mais la situation de l'Union n'est pas isolée. Dans toutes les régions de l'Afrique, du Tiers Monde et à l'intérieur même des pays économiquement avancés, la pauvreté est devenue un phénomène complexe et massif (M. TOURE, 2001).

Partout dans le monde, les difficultés d'assurer les besoins essentiels, de fournir les services sociaux de base à tous les citoyens, notamment aux pauvres et aux exclus, sont de plus en plus aiguës. Avec l'irruption d'un quart-monde qui évolue sous des formes qui heurtent les

consciences, des initiatives multiformes de **solidarité** ont vu le jour dans les pays industrialisés pour suppléer l'action des structures étatiques de gestion de l'**entraide**. Les français ont ainsi réinventé la "soupe populaire" pour nourrir leurs exclus. Les citoyens américains, allemands, belges, etc. rivalisent d'ingéniosité pour aller à l'assaut de la misère du prochain ne serait-ce que le temps d'un hiver. «Sans Domicile Fixe» des marchés internationaux, l'Afrique s'est abonnée à l'aide humanitaire pour juguler ses multiples calamités. Pendant ce temps, la recherche de réponses idoines à la pauvreté s'est aussi organisée à l'échelle internationale.

## II - REPONSES APPORTEES A LA PAUVRETE : L'INITIATIVE PPTE GENESE ET ENJEUX

Les dernières décennies du 20e siècle ont été marquées d'une part, par l'émergence d'une conscience collective sur les risques que l'ampleur du phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui l'accompagne font peser sur l'équilibre mondial, et d'autre part par l'expression d'un nouvel humanisme visant à combattre ce fléau et ses conséquences néfastes. Après deux décennies d'ajustement pour atteindre le développement, la communauté internationale a en effet, constaté son échec en décrétant une décennie de lutte contre la pauvreté.

Cela s'est traduit par un agenda international relativement chargé et la multiplication des actions destinées à concrétiser les différents engagements des pays riches à faire reculer la pauvreté dans le monde entier. La présente partie se propose de rappeler les principales actions entreprises au niveau international à cet égard, avant d'appréhender la genèse et les enjeux de l'Initiative PPTE qui polarise, aujourd'hui, au double sens du terme[16], le débat sur les modalités de la lutte contre la pauvreté.

### 2.1 - La lutte contre la pauvreté à l'échelle internationale

#### 2.1.1 - Les actions entreprises sous l'égide de l'ONU

Le Sommet Mondial pour le Développement Social, tenu à Copenhague en 1995, a été un temps fort dans ce processus. Les textes issus de cette conférence, notamment le Document de base, les divers Documents de travail, le Rapport du Secrétaire général de l'ONU, la Déclaration de Copenhague[17] etc., sont le soubassement du diagnostic et des perspectives retenues par la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté.

Le Sommet du Millénaire, organisé en septembre 2000, à New York, par les Nations-Unies a aussi été un moment privilégié dans l'évaluation intérimaire des actions entreprises et la définition de nouvelles stratégies pour mieux s'attaquer à la pauvreté. La communauté internationale a réaffirmé les objectifs multidimensionnels de développement international proclamés à travers différentes assises et résolutions de l'ONU, dans un document vulgarisé sous l'appellation de «Action 21» qui décline son agenda pour le 21e siècle.

Adoptée par 191 pays de toutes les régions du monde, la Déclaration du Millénaire a formalisé les objectifs du Millénaire pour le développement (ODM) et fixé l'horizon de leur réalisation à l'an 2015 (par rapport à 1990). Les huit (8) ODM constituent ainsi le cadre référentiel en fonction duquel les initiatives de lutte contre la pauvreté sont, désormais, appréciées. Il s'agit de :

- réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim ;
- assurer l'éducation primaire pour tous ;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- combattre les maladies, en particulier le VIH/sida et le paludisme ;
- réduire de trois quarts la mortalité maternelle ;

16 : le premier sens du verbe (polariser) renvoie à la focalisation/concentration du débat sur l'Initiative PPTE tandis que le second réfère à la diversité des points de vue exprimés et à l'impossibilité (réelle ou apparente ?) de trouver un consensus entre le pôle des défenseurs et celui des détracteurs de l'Initiative.

17 : ce corpus est aussi riche de plusieurs autres textes parmi lesquels on peut citer le « Programme d'action de la CIPD » (Le Caire en 1994), les rapports des Réunions Internationales HABITAT I et II sur «la pauvreté urbaine» (1996) et «l'Intégration sociale et la sécurité pour les pauvres des villes, vers des villes pour tous » (1999) etc.

- réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- promouvoir l'accès à l'eau potable et un environnement durable ;
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

A l'échelle de l'UEMOA, dès décembre 1999, les Chefs d'Etat, réunis à Lomé, prenaient la mesure de l'importance du Sommet du Millénaire et affirmèrent leur volonté résolue de renforcer l'intégration régionale pour maximiser leurs atouts dans le combat vital contre la pauvreté. Les plus hautes autorités de l'Union et leurs pairs d'Afrique subsaharienne ont, aussi, tenu en janvier 2000, dans la capitale gabonaise, des assises avec les Institutions de Bretton Woods. Cette rencontre fut alors sanctionnée par l'adoption d'une déclaration solennelle des Chefs d'Etat, dite de Libreville, pour confirmer leur engagement à réduire significativement la pauvreté dans leurs pays respectifs.

Le Comité préparatoire du Sommet Mondial du Développement Durable tenu à Johannesburg en 2002 a saisi l'occasion de la PrepCom II (conférence préparatoire) pour analyser la Mise en œuvre d'«Action 21» ainsi que l'«Etude mondiale des plans Action locale 21» élaborés au sein des pays. Différentes tables rondes avaient, auparavant, été organisées pour évaluer les actions de lutte contre la pauvreté dans les régions du monde. La table ronde portant sur l'Afrique, tenue au Caire en juin 2001, a enregistré la participation de plusieurs personnalités ressortissantes de l'Union. L'Assemblée générale de l'ONU a elle-même consacré plusieurs sessions à cette thématique, dénotant ainsi de l'intérêt soutenu que la communauté internationale porte à la lutte contre le fléau.

Conformément aux nouvelles orientations de la coopération au développement, les gouvernements des pays membres de l'UEMOA ont engagé le combat à l'échelle de leur pays. Autorités républicaines, partenaires internationaux, ONG et autres intervenants ont uni leurs efforts pour lutter contre la pauvreté. A cet égard, des plans, des programmes et des projets divers ont été élaborés dans l'optique de faire converger les actions (ou les discours) vers la cible «prioritaire» des démunis et des exclus. Mais les initiatives ont connu plus ou moins de fortune. Dans la totalité des pays, les initiatives n'ont pas donné les résultats escomptés.

En effet, malgré les engagements, plusieurs fois renouvelés, à vaincre la pauvreté, les efforts déployés pour créer dans le Tiers Monde les conditions indispensables à l'obtention d'une croissance soutenue et durable sont très en deçà des ambitions exprimées.

### 2.1.2 - Conditions d'émergence de l'Initiative PPTE

Si l'existence d'un système de représentation collective contre le fléau de la pauvreté est un fait indéniable, l'impact réel de la priorité effectivement accordée à son éradication dans les différentes régions du monde peut être questionné. Le discours est généreux mais les faits sont têtus. Le surendettement des pays du Tiers Monde et la réduction drastique de l'Aide Publique au Développement (APD) constituent, sans nul doute, les éléments majeurs du contexte dans lequel la mise en place de l'Initiative PPTE est intervenue. En 1996, année consécutive au Sommet de Copenhague, l'APD avait atteint son niveau le plus bas, soit 0,29 % du PIB des pays de l'OCDE (Banque Mondiale, 2000).

Au regard des possibilités offertes aux pays défavorisés, il apparaît également que l'allocation effective des ressources a résolument reposé sur une logique à géométrie variable. L'intérêt accordé à l'Afrique a été moindre. En dépit de leur présence remarquée dans les tribunes multiples où l'on a fustigé la pauvreté, les ressources captées par l'Afrique et les pays de l'Union ont été très limitées. En effet, les investissements directs étrangers sont encore très faibles tandis que l'APD a globalement connu une baisse tendancielle dans le continent et dans l'UEMOA. Cette tendance est, aussi, à corréler avec l'asphyxie progressive des économies africaines, conséquence inéluctable du poids intenable de la dette extérieure.

Selon la Banque Mondiale (Rapport 2000), en Afrique subsaharienne, l'APD est passée de 17 milliards de dollars en 1990 à 12 milliards à la fin de 1999 pendant que la dette extérieure a été évaluée en moyenne à 67% du PIB pour la même période. Les chiffres colligés dans le cadre d'une récente étude du PNUD (2003 :39) concernant les pays de l'Afrique de l'Ouest attestent, à leur tour, d'une réduction globale de l'APD en pourcentage du PIB et d'une quasi stagnation

des investissements directs étrangers au cours de la décennie quatre vingt dix. Pour les pays membres de l'UEMOA, le tableau ci-après, extrait de ladite étude, donne des informations assez édifiantes.

Tableau[18] 1 : Evolution des ressources engagées au profit des pays membres de l'UEMOA

| Pays | Aide publique au développement en pourcentage du PIB | | Investissements directs étrangers en pourcentage du PIB (entrées nettes) | |
|---|---|---|---|---|
| | 1990 | 2000 | 1990 | 2000 |
| Bénin | 14,5 | 11,0 | 0,1 | 1,4 |
| Burkina Faso | 12,0 | 15,3 | 0,0 | 0,5 |
| Côte d'Ivoire | 6,4 | 3,8 | 0,4 | 1,1 |
| Guinée-Bissau | 52,7 | 37,3 | 0,8 | 0,0 |
| Mali | 19,9 | 15,7 | 0,3 | 3,3 |
| Niger | 16,0 | 11,6 | 0,1 | 0,8 |
| Sénégal | 14,4 | 9,7 | 1,0 | 2,4 |
| Togo | 16,0 | 5,7 | 0,0 | 2,5 |

Sources : OCDE, DAC données publiées en 2002 ; PNUD, Rapport mondial sur le développement humain de 2002 et Rapport annuel du FMI de 2002.

Ce tableau confirme la baisse de l'APD qui, en dehors du Burkina a nettement chuté dans les 7 autres pays de l'Union. Il atteste aussi de la grande faiblesse des investissements directs étrangers dans l'ensemble des 8 pays membres de l'UEMOA avec une pointe de 3,3 % du PIB au Mali, une absence totale en Guinée Bissau et un taux insignifiant de 0,5 % au Burkina Faso en 2000.

A ce sombre panorama, il s'ajoute que la dette extérieure des pays du Tiers Monde et de l'Afrique en particulier a pris une proportion qui l'a propulsée au centre des préoccupations de tous ceux qui militent pour le développement. Ayant atteint son paroxysme, en 1982, avec la cessation de paiement du Mexique, la crise de la dette extérieure des PVD avait fini par être banalisée, à la suite du désengagement des grandes banques commerciales occidentales appuyé par les Institutions Financières Internationales (IFI) et de la mise en place, en 1989, du plan Brady. Ce n'est que bien plus tard, avec les contre-performances économiques, constatées dans les pays du Tiers-Monde, en particulier en Afrique au Sud du Sahara, durant les années 90, en dépit de la mise en oeuvre des PAS, que les questions cruciales relatives au poids excessif de la dette ont été ramenées au centre de l'agenda économique international.

En effet, les statistiques du FMI montrent que le service de la dette extérieure des pays africains a respectivement représenté en 1988 et en 1995, 23,9% et 26,6% de leurs recettes d'exportations de biens et services non facteurs. Pour les pays membres de l'UEMOA, le ratio considéré correspondait, durant les mêmes années à 32,2% et 27,8%. La dette publique extérieure qui a atteint depuis plus d'une décennie, plus de 100% du PIB des pays de l'Union et le poids important de son service effectif ont fini par altérer une bonne partie du potentiel de développement.

En dépit de l'absence de statistiques fiables sur la dette intérieure, qui rend difficile l'appréhension exhaustive de l'endettement total de l'Union, le rapport de la Commission de l'UEMOA sur la «situation économique et financière» de juillet 2001 souligne, en effet, que la dette publique continue de peser lourdement sur la situation des finances publiques de l'Union. Entre 2000 et 2001, l'encours de la dette a, ainsi, progressé de 6,2 % pour s'établir à 17.956,7 milliards en 2001 (soit 95 % du PIB contre 101,5 % en 2000) tandis que le service total dû de la

18 : le tableau initial concerne l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et inclut aussi des chiffres relatifs aux ressources engagées au titre de l'Initiative PPTE qui seront repris dans les sections suivantes.

dette, en baisse de 51,6 milliards, est estimé à 998,2 milliards (soit 32 % des recettes totales hors dons contre 37,0 % en 1999).

Les débats soulevés dans les milieux économiques, au cours des années 80, autour des thèmes récurrents que sont le surendettement du Tiers Monde, la détérioration des termes de l'échange et les inégalités structurantes des rapports Nord/Sud ont, ainsi, retrouvé un nouvel élan. La question de la dette occupe une place importante dans la plate- forme de revendication des «sociétés civiles» du monde. A la suite des acteurs du mouvement alter ou anti-mondialisation, le lien intrinsèque qui unit l'endettement et le taux élevé de pauvreté est, aujourd'hui, reconnu par la nouvelle génération de «global leaders».

Les prises de positions successives et les campagnes menées par les ONG (Jubilée 2000, Jubilee Plus, OXFAM, CADTM, ATTAC, etc.) ont eu une incidence directe ou indirecte sur les négociations plus ou moins feutrées, qui ponctuent le calendrier international, et permis d'atténuer les impératifs fixés par les créanciers. Au sein même des Pays en Développement, le mouvement social n'est pas en reste. De l'Amérique latine à l'Afrique noire, les combattants de l'équité ont uni leurs efforts pour réclamer le respect de leurs droits économiques. L'Afrique est au cœur de cette mouvance historique. Avec la démocratisation et l'instauration d'une culture qui place les élections au centre de la problématique du pouvoir, ces questions revêtent une dimension nouvelle. En dépit de la pauvreté, les populations africaines ont développé une forte capacité de contestation et découvert l'intérêt de s'en servir.

Les tensions sociales et l'instabilité potentielle, qui sont inhérentes à une telle situation, préoccupent les décideurs politiques, au niveau national et interpellent les principaux acteurs des milieux économiques internationaux. Les dirigeants des pays débiteurs et leurs créanciers ont le commun intérêt de sauvegarder la paix sociale qui est une condition *sine qua non* du développement et un enjeu important du respect des engagements contractés, notamment en ce qui concerne le calendrier de remboursement de la dette.

La grande révélation à la face de l'humanité de l'extrême dénuement de plusieurs millions d'individus et les réactions qu'elle a suscitées auprès de l'opinion, ont fini par amener les pays riches et, à leur suite, les Institutions Financières Internationales (IFI) à prendre la mesure des risques systémiques inhérents aux déséquilibres structurels induits par le surendettement du Tiers Monde. C'est cette situation qui constitue l'arrière plan des mécanismes complexes, initialement mis en place par les créanciers bilatéraux pour améliorer la gestion de la dette.

Adopté, en septembre 1996 et renforcée en 1999 par les Institutions de Bretton Woods (IBW), l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) s'inscrit dans la lignée originelle du dispositif traditionnel de réduction de la dette, qu'elle vise à ramener à un niveau soutenable dans les pays concernés. Au regard de ses critères d'éligibilité, tous les pays membres de l'UEMOA en sont des bénéficiaires potentiels. Les conditions d'émergence de ce nouveau mécanisme suggèrent que l'initiative soit considérée comme «l'aboutissement provisoire» d'un processus inéluctable d'adoucissement des conditions de gestion de la dette, devenue insoutenable pour les pays les plus pauvres.

### 2.1.3 - Généalogie de l'initiative PPTE

L'arbre généalogique de l'Initiative PPTE trouve ses racines dans les premières mesures visant à minimiser les effets subséquents au premier choc pétrolier de 1973-1974 et aux soubresauts conjoncturels de la fin des années 70. En effet, depuis cette époque la pression continue des chercheurs et des «activistes» pour attirer l'attention sur les conséquences du surendettement ne s'est pas démentie. En prise directe avec l'opinion publique internationale, les pays les plus riches avaient accepté de consentir des gestes plus ou moins hardis pour atténuer le poids de la dette publique et garantie des pays les plus pauvres. Plusieurs mécanismes ont été actionnés dans le cadre du Club de Paris pour le rééchelonnement (taux d'intérêt, durée du rééchelonnement et de la période de différé...) ou l'annulation d'une partie de la dette, suivant des modalités désignées par les lieux de réunion du G7. Les taux de rééchelonnement ont ainsi étaient fixés à 33 % à Toronto en juin 1998, 50 % à Londres en décembre 1991, 67 % à Naples en décembre 1994, à 80 % à Lyon en septembre 1996 et à 90 % à Cologne en septembre 1999.

Pendant cette période, les termes de l'intervention des IFI ont également connu une évolution légère. Les Institutions de Bretton Woods (IBW) ont notamment pris certaines mesures au titre de l'ajustement structurel, où environ 20 pays ont bénéficié du programme dénommé «Cinquième dimension» destiné à refinancer les intérêts non concessionnels dus à la Banque Mondiale dans le cadre des crédits de l'IDA. Certaines actions ont aussi été prises par le Club de Londres. Le traitement de la dette commerciale a ainsi, connu un pas qualitatif, entre autres, à travers la mise en œuvre du plan Brady où, des opérations de rachat de la dette, soutenues par la Facilité de réduction de la dette de l'IDA, ont été menées.

Si ces améliorations ont été appréciées à leur juste valeur par l'opinion internationale, et parfois interprétées comme «*une reconnaissance progressive du fait qu'une large part de la dette de nombreux pays du Tiers-Monde ne peut pas (voire ne doit pas, du fait de sa légitimité discutable et de la responsabilité des banques et des gouvernements du Nord dans la constitution d'encours douteux) être remboursée*», leur impact réel n'a guère été à la mesure de l'acuité de la crise de l'endettement. En raison des réticences et des résistances persistantes des créanciers publics et privés à un traitement significatif de la dette, les actions des ONG du Nord et du Sud et les arguments avancés par les instances officielles des pays débiteurs concernant la réduction du stock de la dette n'ont enregistré leurs premiers échos, qu'à partir de l'année 1996 (AITEC, 2001:2).

L'arsenal mobilisé par le Club de Paris n'engageant nullement les créanciers multilatéraux, la portée des actions antérieures a été sensiblement réduite, du fait, notamment du poids croissant de la dette multilatérale dans l'endettement des PVD. Les tableaux de la dette, édition 1994-1995, publiés par la Banque Mondiale (1996) montrent, en effet, que la part de la dette multilatérale s'élevait à 29% de la dette à long terme des pays d'Afrique subsaharienne et à 28% pour les PPTE. Selon les sources de la BCEAO, pour les pays membres de l'UMOA, la part de la dette multilatérale dans la dette totale a pratiquement doublé, en passant de 17,7% en 1980 à 33,7% en 1999.

Les modalités classiques de traitement de la dette extérieure ayant montré leurs limites, sans que la crise de l'endettement n'ait été résolue, la problématique lancinante d'une croissance soutenue et durable dans les pays à faibles revenus, condition nécessaire à l'éradication de la pauvreté, a été réactualisée. Mais si l'endettement constitue une contrainte majeure à l'essor des économies du Tiers Monde, il n'épuise pas pour autant, l'explication de l'échec des politiques publiques de développement. L'orientation des réformes macroéconomiques entreprises dans les pays pauvres et les modalités d'intervention des IFI sont au centre des questionnements de ceux qui cherchent à arrimer les pays du Sud à la dynamique de la mondialisation libérale.

Très souvent accusées d'avoir contribué à la «fabrication» des pauvres, en soutenant des stratégies qui placent les richesses au-dessus des gens, les Institutions de Bretton Woods avaient déjà retenu la «dimension sociale» comme un ingrédient essentiel des programmes économiques. Les notions de «consensus» et de «consultation» sont aujourd'hui projetées au cœur des débats. L'extension de la «conditionnalité» à la sphère politique est de plus en plus dénoncée. Certains affichent leur préférence pour la «sélectivité»[19]. Dans l'optique d'assurer une nouvelle «crédibilité» aux politiques économiques menées dans les pays clients, la «participation populaire» est ressuscitée. Le point de vue des citoyens est en passe de reconquérir un droit de cité.

Confrontées aux évaluations des résultats de leurs propres actions sur le plan social, les Institutions de Bretton Woods (IBW) ont conjointement entrepris des évaluations «participatives» de la pauvreté dans leurs pays clients. La question du «réinvestissement» des leçons apprises dans les méthodes de travail est encore ouverte. Mais d'ores et déjà, elles semblent s'accorder pour mettre en avant la «responsabilité» des pays. La célèbre métaphore du Président de la Banque Mondiale qui suggère de «*mettre le pays au siège du conducteur*» est assez instructive.

19 : ce débat est relaté par J. STIGLITZ. dans son ouvrage intitulé «La Grande Désillusion», Il suggère, ainsi l'abandon de la conditionnalité au profit de la sélectivité qui consiste à « récompenser les pays qui ont prouvé qu'il se servent judicieusement des crédits en leur en fournissant davantage et en leur faisant confiance pour continuer à bien les utiliser, en créant des incitations fortes » (J. STIGLITZ, 2002 : 81).

L'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) est aussi au carrefour de ces nouvelles interrogations et des incertitudes qui les ont inspirées. Sa relation étroite avec le «Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté» (DSRP) s'inscrit dans ce cadre. C'est donc là que gisent les enjeux originels de cette initiative mais est-elle de nature à apporter une solution définitive au problème posé ?

### 2.2 - Présentation de l'Initiative PPTE

La déconstruction des concepts mis en exergue et de la terminologie à laquelle ils se réfèrent offre, très souvent, un raccourci intéressant pour accéder au sens d'un objet d'analyse. Le langage est un élément important de la sociologie. Apparu en 1996, en même temps que le mécanisme qu'il qualifie, le concept de «**Pays Pauvres très Endettés» (PPTE)** et les critères permettant de les spécifier ont connu un cheminement qui pourrait, à lui seul, rendre compte de l'évolution mouvementée du processus global dans lequel il s'inscrit.

#### 2.2.1 - Historique du concept de PPTE et contours de l'Initiative

Au début de l'année 1995, les IBW identifiaient, sur la base des tableaux de la dette de 1994-1995, une liste de 32 ***pays très endettés et à faibles revenus*** qui sera soumise au sommet du G7, à Halifax, en juin 1995 où la dette du Tiers Monde a été discutée. Suite aux encouragements de l'instance, un projet de «**Facilité de la dette multilatérale**» sera évoqué trois mois plus tard, en septembre 1995. Mais très rapidement, cette appellation fut abandonnée, sans doute, pour son caractère très ouvert et explicite.

Tout en demandant aux IBW de poursuivre la «recherche de solutions appropriées», le communiqué du Comité de développement d'octobre 1995 stipulait, en effet, que «*pour la majorité des* ***pays pauvres lourdement endettés*** *les instruments actuels devraient suffire à ramener l'encours et le service de la dette à des niveaux acceptables*». Cette assertion prouve, qu'au-delà des mots, c'est le champ d'application du mécanisme en gestation et la volonté manifeste de réduire le nombre des futurs bénéficiaires, qui était en jeu. Le principe de reconsidérer l'endettement du Tiers Monde était certes acquis, mais la portée du mécanisme était (et demeure encore) un enjeu de taille.

En dépit des divergences avérées entre le FMI et la Banque Mondiale sur le niveau de tolérabilité de la dette, centre de gravité de l'initiative, un «*cadre d'action pour résoudre les problèmes d'endettement* ***des pays pauvres et très endettés***» fut néanmoins présenté au Comité de développement d'avril 1996. Le concept de ***pays pauvres et très endettés*** (PPTE) a ainsi émergé. Une liste de 41 pays, potentiellement ciblés par l'Initiative, dont 33 appartiennent à l'Afrique subsaharienne, fut élaborée par les IBW et approuvée.

L'Initiative PPTE vise à fournir une assistance particulière aux pays pauvres très endettés qui ont mis en œuvre, avec succès un programme de réforme macro-économique, et dont les mécanismes classiques d'allégement de la dette sont considérés comme non suffisants. Elle traduit la reconnaissance, par la communauté financière internationale, des difficultés consécutives à l'endettement des pays à faible revenu et son impact négatif sur le développement.

**Son objectif principal est de réduire l'endettement extérieur des pays concernés pour le ramener à un niveau soutenable[20], afin d'éviter que le fardeau de la dette et les charges excessives liées à son service ne compromettent les efforts engagés.** Les améliorations apportées en 1999 dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée visent, entre autres, à **accroître les performances des pays bénéficiaires dans les secteurs sociaux, à travers le recyclage des fonds économisés grâce à la réduction de la dette.**

Tant par le profil de ses initiateurs que par la philosophie qu'elle prône, l'Initiative PPTE représente un événement décisif dans le calendrier international. Sa mise en œuvre exigeant la participation de tous les créanciers et une action soigneusement coordonnée, elle étend, pour

20 : la dette d'un pays est considérée comme soutenable, si ce pays est en mesure d'honorer intégralement ses obligations présentes et futures au titre du service de sa dette, sans recourir à l'allégement ou au rééchelonnement, sans accumuler d'arriérés, ni compromettre indûment sa croissance économique.

la première fois, les mécanismes initiaux de réduction de la dette à la dette multilatérale et inscrit l'allégement de l'endettement dans le cadre d'une stratégie intégrée de croissance et de réduction de la pauvreté.

### 2.2.2 - Eligibilité à l'Initiative PPTE et modalités de fonctionnement

Le cadre d'action d'avril 1996 qui préfigurait, l'adoption du mécanisme destiné aux pays pauvres et très endettés en avait, aussi, défini les principes directeurs et les principaux éléments. Au titre de ceux-ci figurent, en premier chef, les conditions d'éligibilité et les modalités de fonctionnement. Pour **être éligible à l'Initiative PPTE**, les candidats doivent satisfaire trois principaux critères, à savoir :

- avoir un faible niveau de revenu, qui les qualifie à emprunter aux conditions fortement concessionnelles de l'IDA ;

- établir l'existence d'antécédents positifs dans la mise en œuvre, pendant une période de 3 ans, de programmes économiques appuyés par les IBW ;

- être confronté à un endettement qui demeure insoutenable, même lorsque les mécanismes traditionnels d'allégement de la dette ont exercé leur plein effet.

Selon la Banque Mondiale (1999), les niveaux d'endettement soutenables sont définis au cas par cas à l'intérieur d'une fourchette allant de 200 à 250% pour le rapport Valeur Actualisée Nette (VAN[21]) de la dette/Exportation, et de 20 à 25% pour le rapport Service de la dette/Exportation. Le niveau précis ciblé pour chaque pays est fixé en fonction de ses propres facteurs de vulnérabilité, tels que la concentration et la volatilité des exportations, et en prenant en compte différents **indicateurs** de la charge budgétaire que représente le service de la dette. Pour tenir compte de la situation spécifique de certains pays, notamment ceux pour lesquels le premier ratio est inférieur à 200%, mais le ratio VAN/Recettes budgétaires est supérieur à 280%, les critères d'éligibilité ont été étendus aux ratios Exportations de biens et services non facteurs/PIB (supérieur ou égal à 40%) et Recettes budgétaires/PIB (supérieur ou égal à 20%).

Concernant les **modalités de fonctionnement**, il importe de rappeler **le principe de base** de l'Initiative PPTE qui réside dans l'engagement, à un moment déterminé (la date du *point de décision)* de tous les créanciers d'un pays éligible, au vu des performances qu'il a réalisées dans le cadre de programmes économiques appuyés par le FMI et la Banque Mondiale, à lui accorder un allégement exceptionnel de sa dette, en sus des traitements traditionnels opérés par le Club de Paris et le Club de Londres. Le dispositif s'articule, quant à lui, autour de deux grandes étapes.

Au cours de la **première phase**, dont la durée est fixée à trois ans, le pays éligible doit réaliser de bonnes performances économiques et avoir négocié, auprès du Club de Paris, une réduction du stock de sa dette selon les *conditions de Naples* (réduction de 67% de la VAN de l'assiette éligible de la dette). Les autres créanciers bilatéraux et privés doivent lui offrir un traitement au moins équivalent. La satisfaction de ces pré-requis permet d'atteindre le ***point de décision*** sur l'éligibilité du pays. Une *analyse de soutenabilité* de sa dette, sera ensuite effectuée par les IBW, dont les résultats permettront de décider de la nécessité éventuelle de mesures complémentaires. Celles-ci seront, toutefois, mises en œuvre à l'issue d'une **période probatoire.**

La **seconde étape** est également fixée à une durée de trois ans, réductible en fonction des performances économiques réalisées par le pays. Pendant ce temps, le pays éligible doit justifier d'un second programme d'ajustement avec les IBW. Cette phase aboutit au ***point d'achèvement,*** qui sanctionne la date à partir de laquelle les créanciers procèdent à la réduction effective de la dette du pays. Durant cette période intérimaire, les créanciers bilatéraux et commerciaux (dont le Club de Paris) accordent au pays éligible une réduction aux *conditions de Lyon* (à concurrence de 80% de la VAN) tandis que les créanciers multilatéraux et les autres bailleurs de fonds renforcent leur appui financier.

---

21 : la VAN est la somme des valeurs actualisées des flux du service de la dette, calculée sur la base du taux d'intérêt commercial de référence (TICR) de la devise du prêt.

### 2.2.3 - Du cadre initial à l'Initiative PPTE renforcée : les changements majeurs

Au regard de la complexité du processus «long et contraignant» qui sous-tendait le cadre initial de l'Initiative PPTE, il est aisé de comprendre la timidité des premiers résultats enregistrés. Après trois ans de mise en œuvre, très peu de pays avaient, en effet, bénéficié d'un allégement que certains ont jugé «homéopathique». En 1998, deux pays seulement avaient atteint leur point d'achèvement (Ouganda et Bolivie) avec un allégement de la dette qui s'élevait à 795 millions de dollars en valeur actualisée et à 1,41 milliard de dollars en valeur nominale. Cinq autres pays (dont 3 de l'UEMOA) avaient atteint le point de décision (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Guyane et Mozambique) avec un potentiel d'allégement qui n'excédait guère 2,3 milliards de dollars en valeur actualisée et 4,65 milliards de dollars en valeur nominale. Rapportés à l'encours total de la dette des PPTE, évaluée à environ 200 milliards de dollars à fin 1993 et aux immenses espoirs suscités par l'initiative et ses effets d'annonce, la déception a été à la hauteur de la faiblesse des acquis. Ce constat a été reconnu par les acteurs clés de l'Initiative PPTE. Le titre donné au rapport du Comité de développement de septembre 1998 "The unfinished agenda" («Le programme inachevé») constitue, à lui seul, un aveu important.

L'opinion internationale a, de nouveau, été prise à témoin et appelée à se mobiliser en faveur d'une réforme du cadre initial de l'Initiative PPTE. La vaste campagne orchestrée par les organisations de la «société civile» (CADTM, Jubilé 2000, Jubilee Plus, OXFAM...) autour du slogan «**deeper, broader and faster**», invitant les décideurs à accélérer les décisions pour que les résultats soient «**plus prononcés, plus larges et plus rapides**» a trouvé un écho qui a largement dépassé le cercle des associations tiers-mondistes. Les organisations multilatérales, les créanciers bilatéraux, les gouvernements des PPTE et les organisations de la société civile ont entrepris un dialogue soutenu afin de s'entendre sur les points forts et les points faibles de l'initiative.

Aux mois de février et mars 1999, diverses réunions, organisées sous l'égide de la Banque Mondiale, ont permis de consulter une panoplie d'acteurs incluant des ONG internationales, des organisations de l'ONU (telles que la CEA, la CNUCED, l'UNICEF), le Secrétariat du Commonwealth, etc. Les écueils dénoncés et les observations recueillies ont été sérieusement considérés par ses services compétents. Le Rapport d'avancement présenté par le directeur général du FMI et le président de la Banque Mondiale en avril 1999 accorde une place privilégiée aux résultats de cette concertation. Il stipule à ce titre que «les modifications apportées à l'Initiative doivent en simplifier la mise en œuvre». Avec sa pétition qui a enregistré 17 millions de signatures, présentée au G7 à Cologne en juin 1999, Jubilé 2000, a pris une part déterminante, dans la décision de renforcer l'Initiative PPTE.

A l'issue des Assemblées annuelles de septembre 1999 des IBW, l'Initiative PPTE a fait l'objet d'un renforcement visant à assouplir les critères d'éligibilité à son bénéfice, à en accélérer la mise en œuvre et à en élargir la portée. Les conditions d'éligibilité et le dispositif de fonctionnement n'ont pas connu une réforme de fond mais certains points importants ont été sensiblement réaménagés. Les critères de «soutenabilité» de la dette ont été assouplis. La dette ne doit plus valoir que 150% des recettes d'exportation (au lieu de 200-250% auparavant) pour être considérée comme intolérable. La deuxième phase de réformes devient «flottante», permettant ainsi, à un pays bénéficiaire qui accélère ses réformes, d'accéder, plus vite à un allégement. Les créanciers ont aussi retenu le principe de pouvoir accorder une «aide intérimaire» à un pays éligible après la première phase triennale de réformes. Le lien recherché entre l'allégement de la dette et la résorption de la pauvreté a, aussi, été fortement renforcé.

Ce dernier point constitue sans nul doute un des éléments majeurs du renforcement de l'Initiative PPTE. Il a fait l'objet d'un rapport substantiel du Comité de développement en septembre 1999. Tout pays candidat à l'éligibilité dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée doit désormais avoir adopté, avant *le point de décision,* un **Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).** Ce document doit être rédigé par le pays, avec une large participation de la «société civile», et en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale. Les IBW ont, d'ailleurs, conçu plusieurs notices qui en déclinent «le mode d'emploi». Le pays candidat doit aussi avoir obtenu des résultats probants dans l'application de cette stratégie pendant au moins un an, avant d'atteindre *le point d'achèvement*. Compte tenu des exigences liées au processus d'élaboration du DSRP, les pays candidats peuvent, pendant une

période transitoire, atteindre le point de décision sur la base d'un document intérimaire (HIPC, Fiche technique, août 2002).

Le renforcement de l'Initiative a, aussi, été mis à profit par les IBW pour entreprendre une réforme de leur terminologie dont, certains observateurs ont, d'ailleurs déploré le caractère superficiel. Plusieurs concepts (devenus impopulaires) ont été, ainsi, rebaptisés. Les prêts du FMI aux PMA jusque là appelés «Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée» sont, maintenant, intitulés «Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance», les «Prêts d'Ajustement Structurel» de la Banque mondiale deviennent les «Prêts de Soutien à la Réduction de la Pauvreté», le «Document Cadre de Politique Economique» est remplacé par le «Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté».

Comme le fait remarquer F. MORTEAU, l'ajustement structurel «*disparaît du vocabulaire et subit des inflexions de fond, avec la prise en compte explicite de la lutte contre la pauvreté. (...) Ainsi, la réduction de la pauvreté et des inégalités à l'échelle internationale n'est plus considérée comme le résultat automatique des politiques de stabilisation et de libéralisation (...)*». Il est peut-être encore trop tôt pour évaluer la portée de cette évolution, pour les IBW et les PPTE : reste-t-elle formelle ou marginale, comme on pourrait le craindre ? Se limite-t-elle à l'addition de nouvelles conditionnalités sociales ou traduit-elle un changement profond de logique ? s'interroge, avec lui, une bonne partie de l'opinion mondiale (F. MORTEAU, 2001 : 6).

## III - ELEMENTS D'EVALUATION DE L'INITIATIVE PPTE

L'initiative PPTE renforcée a largement été médiatisée : la presse internationale a annoncé 90% d'annulation et même 100% après le sommet euro-africain du Caire (avril 2000), mais à l'analyse, elle se révèle un «effet d'annonce» supplémentaire en matière d'annulation de dette affirme le CADTM (2001) exprimant, ainsi, un sentiment largement partagé dans le milieu des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Les difficultés liées à l'implication effective des pays à faibles revenus et les lenteurs du processus ont, en effet, été décriées depuis la naissance de l'initiative. Le renforcement de celle-ci a apporté certaines améliorations mais pour beaucoup d'observateurs, le problème demeure encore réel. En dépit de la revue des critères d'éligibilité, des voix s'élèvent pour déplorer «l'exclusion» de la liste des bénéficiaires potentiels de certains pays qui concentrent en leur sein un pourcentage important des pauvres de la planète.

Dans un document intitulé «**la question de la dette et l'initiative PPTE**», l'OPCF (2002) avance quelques chiffres pour donner l'ordre de grandeur des sommes qui sont en jeu. La dette du Tiers Monde, évaluée à environ 2500 milliards de dollars est due par 150 pays. L'Initiative PPTE n'en cible potentiellement que 41, pour un montant estimé à un peu plus de 30 milliards. Elle ne représente ainsi que 1 à 2 % de la dette mondiale totale ; 1,6 % précise A. ZACHARIE (2001).

Les statistiques des IBW chiffrent, quant à elles, le pourcentage de l'encours des pays potentiellement ciblés par l'initiative à environ 10% de l'encours de la dette des Pays en Développement. Les données disponibles, en avril 2001 permettaient ainsi d'estimer la réduction escomptée pour les 22 pays qui étaient, les seuls à atteindre leur point de décision jusqu'en mai 2001, à 20,3 milliards de dollars en valeur actualisée et à 33,6 milliards de dollars en valeur nominale (soit la moitié environ de leur encours) tandis que la réduction maximale se serait située à 28,6 milliards de dollars en valeur actualisée si d'autres PPTE avaient été retenus (F. MORTEAU, 2002 : 7).

Avant d'aborder l'impact prévisionnel de l'initiative dans les pays membres de l'UEMOA, il apparaît nécessaire de camper le débat international qui marque aujourd'hui la progression du mécanisme au niveau global.

### 3.1 - Avantages et limites de l'Initiative

La littérature disponible ne favorise pas l'optique d'une vision «équilibrée» des forces et des faiblesses de l'Initiative PPTE, du fait notamment que les points de vue des différents commentateurs et analystes dénotent d'un scepticisme qui fait lourdement pencher la balance du côté de ses limites.

### 3.1.1 - Une avancée timide

Il est indubitable, que l'Initiative PPTE constitue un tournant décisif dans la recherche d'une solution durable au surendettement du Tiers-Monde et au processus de paupérisation qui lui est concomitant. Elle marque aussi une étape importante dans l'évolution du mouvement social global qui réclame, à l'échelle planétaire, des valeurs plus justes et plus équitables, et tente de contrer l'exclusion politique, économique, sociale et culturelle qui frappe l'écrasante majorité des «laissés pour compte» de la mouvance dominante.

La mobilisation importante de l'ensemble des créanciers et leur engagement à consentir un allégement exceptionnel, en sus des mécanismes traditionnels, afin de ramener la dette des PPTE à un niveau tolérable traduit incontestablement une volonté politique d'imprimer un nouveau sceau à une détermination qui s'exprimait déjà à une échelle moins vaste. Il semble aussi que cette volonté générale de la communauté financière internationale, à agir ensemble, ait été doublée d'un souci d'équité. Le mécanisme impose, en effet, à l'ensemble des créanciers, le partage équitable des frais de l'assistance fournie au titre de l'Initiative PPTE, «*en accordant un allégement de dette proportionnel à la part du total de la dette que représentent leurs créances sur le pays*».

L'implication effective des institutions multilatérales visant à réduire la valeur de leurs créances par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire PPTE[22] ou par des interventions parallèles constitue, sans doute, la plus grande innovation de l'Initiative PPTE. **Cette prise en compte de la dette multilatérale traduit, à elle seule, un saut qualitatif remarquable dans les actions, jusque-là, entreprises pour apporter des réponses au problème récurrent de la dette du Tiers Monde.**

Le principe retenu, depuis le renforcement de l'initiative, d'allouer les ressources économisées au développement social revêt, également, une signification symbolique qu'il convient de souligner. Au-delà même de la volonté affirmée de réorienter les Fonds publics pour que les ressources libérées puissent effectivement servir à améliorer le sort des pauvres, à travers une plus grande accessibilité aux services sociaux de base, on pourrait y lire une volonté implicite du FMI et de la Banque Mondiale de mettre un bémol à une certaine conception du libéralisme qui postule que les secteurs sociaux, parce qu'ils sont supposés être congénitalement improductifs, doivent rester les parents pauvres des politiques économiques.

L'impact prévisible de cette décision opportune et fondée sur les pays membres de l'UEMOA n'est pas encore rigoureusement estimé, mais les résultats évoqués par les sources du FMI sur les 26 premiers pays bénéficiaires de l'initiative laissent entrevoir une certaine éclaircie. Il semble, en effet, que ces PPTE qui, avant la mise en place du mécanisme, «*dépensaient en moyenne un peu plus pour le service de la dette que pour la santé et l'éducation ensemble (...), consacrent aujourd'hui plus de ressources (trois fois plus en moyenne) aux services sociaux qu'au service de leur dette, et tous ont sensiblement accru la part de leur budget consacré à la santé, à l'éducation dans des programmes récents appuyés par le FMI*» (FMI, Fiche technique, mars 2002).

Là, sont quelques uns des avantages et des innovations les plus en vue qui découlent de cette initiative. Mais, au regard de la littérature disponible, il apparaît également que le mécanisme a entraîné une «levée de boucliers» et une foule de critiques aussi diversifiées que le profil de leurs auteurs est hétérogène. Il serait difficile d'exposer ici la totalité des objections recensées sur l'Initiative PPTE mais, en évoquant celles d'entre elles qui entretiennent un lien direct ou indirect avec le thème étudié, des éléments de réponse pourraient être apportés à la question centrale de la présente étude.

### 3.1.2 - La réduction de la dette : une volonté réelle ou un intérêt circonstanciel ?

Si nul ne doute de l'opportunité de réduire la dette du Tiers Monde pour la ramener à un niveau viable, force est de reconnaître que cette décision est intervenue dans un contexte historique fortement marqué par la panne des politiques néolibérales préconisées par les IFI dans la plupart des pays et leurs conséquences sociales désastreuses (pauvreté, exclusion,

22 : ce Fonds est alimenté par les contributions des créanciers multilatéraux et par les bailleurs de fonds bilatéraux participants, pour aider les institutions multilatérales à assumer leur part des coûts engendrés par l'initiative.

chômage, etc.). Certains analystes n'ont pas manqué de s'interroger sur les motivations et la vocation réelles de l'Initiative PPTE qui ne serait nullement «*...le fruit d'un geste soudain de bonne volonté de la part des IFI mais d'une nécessité inéluctable, due à l'impossibilité pour de nombreux pays de faire face au service de la dette multilatérale à l'issue des périodes de différé de remboursement (...) des prêts accordés massivement au titre de l'ajustement structurel ou de réformes sectorielles*».

Les crédits d'ajustement structurel ou sectoriel ayant, en effet, été assortis de conditions supposées ramener les pays concernés sur le chemin de l'équilibre et de la croissance, l'impossibilité même de leur remboursement a été interprétée comme un signe d'échec que le traitement de la dette multilatérale tenterait de masquer. Reliant l'initiative à un ensemble de faits saillants, des chercheurs et des experts ont, ainsi, soutenu qu'elle poursuivrait «*l'objectif majeur d'anticiper sur une crise élargie de la dette multilatérale, en premier lieu de la Banque Mondiale, qui serait restée sans incidence financière majeure pour cette institution, mais qui n'aurait pas manqué de mettre en cause l'adéquation des interventions des institutions financières internationales en faveur des pays les plus pauvres, finalement insolvables, à l'égard des maîtres à penser des "bonnes politiques économiques" et, par voie de conséquence, placés au ban de la communauté financière internationale*» (AITEC, 2001 : 3).

Mais la «sincérité» du mécanisme ne constitue pas, en soi, un problème majeur. La problématique du développement met toujours en jeu des intérêts différents portés par des acteurs qui développent des stratégies et des tactiques (implicites ou explicites) dictées par des rapports de force dont la principale caractéristique réside dans le fait qu'ils ne sont pas figés. Le véritable enjeu se situe dans la capacité réelle de l'initiative à relever les défis posés par le surendettement et la faiblesse des revenus des pays concernés. Or, à ce niveau également, nombreux sont ceux qui pensent que l'étroitesse de l'assiette des pays potentiellement éligibles à l'initiative, qui est, elle-même, tributaire de la sévérité du seuil retenu pour déterminer la soutenabilité de la dette, de même que les lenteurs constatées dans sa mise en œuvre sont des tares évidentes que les concepteurs de l'initiative «ont refusé de voir».

«Soutenabilité», «tolérabilité», «viabilité»[23], la détermination du seuil à partir duquel le niveau d'endettement prédestine un pays à bénéficier de l'initiative a été fortement critiquée. Plusieurs objections émanant d'une vaste gamme d'acteurs (autorités africaines, CNUCED, EURODAD...) ont ainsi été colligées par la CEA (2001 :1) qui a, elle-même, formulé son insatisfaction par rapport à l'approche minimaliste adoptée par les IBW. Du point de vue de ce démembrement de l'ONU, cette position tient «*d'un conflit d'intérêt et (d'un) éventuel manque d'objectivité*» de la part du FMI et de la Banque Mondiale qui sont au centre de l'endettement en question. Dans une conférence de presse donnée en juillet 2001, le Secrétaire Général de l'ONU, M. Kofi ANNAN a aussi plaidé en faveur de l'extension et de l'accélération de l'initiative.

Depuis le renforcement du mécanisme, les pays de l'Union ont tous réussi, en dépit des nombreux obstacles, à faire valoir leur profil de PPTE. Quoique certains d'entre eux sont encore «recalés» sur la base des critères subsidiaires, ils sont potentiellement éligibles à l'initiative. Il semble, cependant, que l'objectif affirmé de «rendre la dette viable» pourrait être hypothéqué par le caractère «exagérément optimiste» des prévisions de base.

### 3.1.3 - La viabilité de la dette : un objectif mort né ?

En mai 2001, la cour des comptes du Congrès américain exprimait ses fortes appréhensions sur les taux de croissance «exagérément optimistes» projetés par la Banque mondiale qui estime que le revenu des pays bénéficiant de l'Initiative PPTE passera de 12 milliards de dollars en 1999 à 22 milliards en 2005, avec des taux de croissance annuelle moyenne du PIB de 5 % à 6 % de 2000 à 2005. Profitant de la présentation d'un rapport sur l'efficacité de la coopération entre le FMI et les pays pauvres, Susan WESTIN, Directrice du service des affaires étrangères de cette cour a, en effet, émis des objections majeures quant à

23 : ces trois termes ne renvoient pas au même registre dans la langue française mais les traducteurs les utilisent de façon indifférenciée.

la possibilité d'atteindre l'objectif de viabilité «*à moins que les pays ne dépassent de beaucoup les résultats qu'ils ont obtenus dans le passé*» (J.A/L'Intelligent, n° 2112 : 98).

Nombreux sont d'ailleurs ceux qui se questionnent sur les fondements véritables de la générosité des projections de la Banque Mondiale. Ce sont, en effet, les sources mêmes de cette institution qui rappellent que de 1990 à 1999, le taux de croissance réelle n'a été en moyenne que de 2,1 % en Afrique subsaharienne, et les perspectives actuelles ne sont guère meilleures.

En dépit de leur irréalisme, Jubilee Plus a analysé les données de la Banque mondiale et effectué des projections. Elle estime qu'au moins 15 pays africains continueront d'avoir une dette non viable après avoir épuisé les possibilités offertes par l'Initiative PPTE, du fait notamment que, dans sa définition de la "dette viable", la Banque Mondiale n'inclut pas les nouveaux prêts que les pays les plus pauvres doivent continuer à contracter pour s'acquitter de leurs obligations au titre des "anciennes" dettes et pour leurs dépenses nationales. Jubilee Plus remet également en cause la pertinence du choix de privilégier les ratios dette/exportations ou dette/recettes au détriment d'autres obligations essentielles des PPTE, comme les dépenses sociales et d'équipement, tandis que la CEA souligne l'inadéquation des dispositions concernant le domaine crucial de la charge budgétaire de la dette et engage un débat théorique dont les économistes seraient plus en mesure de décrypter les enjeux.

**Même dans sa formule renforcée, l'Initiative PPTE n'est donc pas suffisante pour assurer la «viabilité de la dette»**. En avril 2001, les IBW reconnaissaient, elles mêmes, que «*l'Initiative PPTE peut considérablement réduire la dette extérieure, mais la viabilité de la dette à long terme ne peut être assurée que si les causes fondamentales de l'endettement sont surmontées*» (Afrique Relance, vol 15:3-4). Mais, la prémisse pour surmonter les «causes fondamentales de l'endettement» c'est d'abord de s'entendre sur leur identification. Or, comme le souligne l'OPCF, lors des nombreuses discussions techniques et politiques qui ont permis de définir les contours de l'initiative PPTE, les institutions officielles, multilatérales et bilatérales ont refusé d'aborder les causes profondes de l'endettement et du non remboursement. «*Il y a eu peu d'analyses pour classer les différents types de prêt, mesurer leur efficacité relative et comprendre les non remboursements*» (OPCF, 2001:2).

Mais sur ce registre, les positions sont largement connues. Comme dans le contexte des années 80 (avec le rapport Berg et le Plan de Lagos) là où les IBW mettent l'accent sur les causes internes, les sociétés civiles du monde et les officiels des PPTE dénoncent les facteurs extérieurs. Si dans l'analyse du FMI et de la Banque Mondiale, les "causes fondamentales" trouvent leurs racines dans les échecs économiques constatés en Afrique, la mauvaise gouvernance, les écarts inhérents à l'application des réformes économiques ou encore l'incapacité des gouvernements africains à capter des investissements étrangers, au Nord comme au Sud, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer les rapports de force à l'échelle internationale et stigmatiser la libéralisation, tous azimuts, imposée par les IFI, à des pays auxquels le besoin crucial d'argent ôte toute capacité de négociation.

«Les causes fondamentales» pour le Tiers Monde et les tiers-mondistes résident dans les conditionnalités politiques des PAS, l'occultation du rôle de l'Etat dans la vie économique, l'imposition de mesures anti-sociales qui caractérisent leurs rapports avec les IFI. Elles sont surtout principalement liées à la détérioration des termes de l'échange, que le Président Houphouët BOIGNY dénonçait déjà dans les années 1970, en faisant remarquer, dans son style didactique, qu'en 1930 il fallait 4 tonnes de café pour acheter un camion, en 1979, il fallait 15 tonnes de café pour acheter le même camion. Cette tendance à la baisse des prix des matières premières produites par l'Afrique s'est nettement accentuée.

**Au niveau de l'UEMOA, la viabilité de la dette risque, ainsi, d'être un mirage pour la quasi totalité des pays malgré les dispositions prises dans le cadre de l'Initiative PPTE**. Selon les estimations de Jubilee Plus, seul un pays membre de l'Union, à savoir le Bénin, pourrait satisfaire les critères d'une dette "viable" à côté de deux autres (Mozambique et Ouganda), tandis que la dette du Burkina Faso, qui (...) devrait être viable d'ici à 2007, augmenterait considérablement

pour atteindre 1,3 milliard de dollars (VAN) en 2015. Le Niger n'aurait, pour sa part, une dette viable qu'en 2013.

Il est peu probable que les prévisions optimistes de la Banque Mondiale se réalisent dans le contexte actuel de l'UEMOA. Le programme monétaire de l'année 2004 de la BCEAO situe respectivement à 1,3 % et 2,1 % les taux de croissance de 2002 et 2003 et fixe les projections aux alentours de 4,1 % pour 2004. Ces taux sont nettement inférieurs aux prévisions de la Banque Mondiale, et il s'y ajoute qu'avec la crise qui sévit dans l'Union depuis septembre 2002 les taux de croissance de 2003 et 2004 pourraient être en deçà des objectifs poursuivis. Avec le dépérissement programmé de la filière arachide, la menace qui plane sur la survie du coton, l'effondrement des prix du café, le vent de déclin qui, hormis le cacao, souffle sur les principaux produits agricoles de l'Union, ne laisse aucun espoir d'engranger des recettes à l'exportation qui soient à la hauteur des projections enthousiastes qui sous-tendent l'Initiative PPTE.

Dans tous les cas, *"l'allégement de la dette n'est, en fait, qu'une solution à court terme"* comme l'a reconnu le Président George W. Bush dans une allocution prononcée à la Banque Mondiale en juillet 2001, avant de poursuivre que *«la crise de la dette pouvait être résolue si au moins la moitié de l'aide financière fournie par la Banque Mondiale aux pays les plus pauvres était accordée sous forme de subventions».* Mais aux Etats-Unis, cette «volonté» clamée du Chef de l'Etat de *«ne pas seulement réduire la dette mais d'y mettre fin»* n'est pas suffisante pour engager les deniers de l'Etat.

Or, le principal actionnaire de la Banque Mondiale (les Etats-Unis) est peu disposé à financer la proposition de son Président. Les principaux pays donateurs ont aussi rejeté la proposition de M. Bush et exprimé leur préférence pour qu'un maximum de 10 % des prêts de la Banque Mondiale soient accordés sous forme de subvention en arguant que les banques de développement comme la Banque Africaine de Développement devraient continuer de générer des revenus grâce aux prêts. G. MATUME fait, d'ailleurs, remarquer que même si «*cette proposition était acceptée, elle ne concernerait qu'une partie des nouveaux prêts consentis par la Banque et n'aurait aucun effet sur les 46 % de la dette de l'Afrique subsaharienne octroyés directement par les pays*» (Afrique Relance, vol 15:5).

Le débat qui a accompagné l'évolution de l'initiative s'est ainsi focalisé sur la nécessité, pour les pays du G7 et leurs structures satellites de consentir **«des dons à la place des prêts».** Il semble d'ailleurs que cette revendication soit encore plus cruciale pour les pays africains en particulier pour les pays membres de l'UEMOA.

### 3.2 - L'Initiative PPTE et les Pays de l'UEMOA

#### 3.2.1 - Une trajectoire curviligne

Des huit Etats membres de l'UEMOA, trois seulement pouvaient potentiellement bénéficier du **dispositif originel de l'Initiative PPTE**, à savoir le Burkina , la Côte d'ivoire et le Mali. Leurs *points de décision* avaient été, respectivement fixés à septembre 1997, mars 1998 et septembre 1998 tandis que leur *point d'achèvement* étaient projetés en avril 2000 pour le Burkina, mars 2001 pour la Côte d'Ivoire et décembre 1999 (puis septembre 2000) pour le Mali. Pour les trois pays éligibles, au titre du **cadre initial de l'Initiative PTTE,** l'allégement potentiel de la dette devait s'élever à 695,2 millions de dollars EU en valeur actualisée, soit l'équivalent de 389,3 milliards de francs CFA[24], dont 128,2 milliards pour le Burkina, 193,3 milliards pour la Côte d'Ivoire et 67,8 milliards pour le Mali (BCEAO, 2000).

Compte tenu de leurs ratios d'endettement inférieurs aux normes retenues, le Bénin et le Sénégal avaient été déclarés non éligibles. Quant au Niger, à la Guinée Bissau et au Togo, leurs cas n'avaient pas été étudiés en raison de l'absence de programmes avec les IBW et/ou de la détérioration de la situation socio-politique. Cette logique qui met l'accent sur l'insoutenabilité de la dette a été qualifiée de «contre productive» par A. ZACHARIE (2002) qui a exprimé sa crainte qu'elle puisse entraîner un effet pervers en encourageant une course «effrénée» vers l'endettement. Il considère que les IBW pénalisaient, ainsi, des pays qui avaient fourni, au

24 : au cours de 560,012 francs CFA pour un dollar, constaté à fin décembre 1998.

préalable, des efforts pour se désendetter (comme le Sénégal et le Bénin) tout en permettant à des «pays laxistes» de remplir les conditions d'accès.

Ce n'est qu'à la suite des réaménagements introduits pendant le passage à l'Initiative PPTE renforcée que l'ensemble des pays membres de l'UEMOA sont devenus potentiellement éligibles. Il convient, toutefois, de noter, que seuls quatre d'entre eux avaient atteint leurs points de décision, à fin septembre 2000. Il s'agit du Sénégal, le 21 juin ; du Burkina Faso, le 10 juillet ; du Bénin, le 17 juillet et du Mali, le 6 septembre de l'année 2000. Leurs points d'achèvement, bien que flottants, étaient respectivement, projetés à la fin des mois de décembre, mars, avril et juillet 2001. Les contraintes relatives à la situation des finances publiques et de la dette publique amenaient, ainsi, les autorités de l'Union, à affirmer, en juillet 2001, «*qu'en l'absence d'un traitement de fond de la dette extérieure dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, l'Union serait confrontée à un problème de soutenabilité de sa dette*».

Un «certain essoufflement» a été, en effet, constaté, à la suite de l'effort consécutif au renforcement de l'initiative. Au niveau de sa mise en œuvre globale, le seuil des 22 pays qui avaient atteint leur point de décision dans le courant de l'année 2000 n'avait pas progressé jusqu'en mai 2001. Concernant les pays membres de l'Union, la situation était légèrement meilleure. De quatre en fin 2000, le nombre des Etats membres de l'UEMOA ayant atteint leur point de décision est passé à six à la fin de l'année 2001.

Le Togo et la Côte d'Ivoire n'y étaient pas parvenus mais cette dernière (la Côte d'Ivoire) a conclu, avec les Institutions de Bretton Woods, un programme soutenu par les ressources de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) en mars 2002. Elle a aussi bénéficié d'un rééchelonnement et d'une annulation partielle de sa dette, d'un montant de 877 milliards, au sein du Club de Paris. La Côte d'Ivoire avait ainsi élaboré un Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Son DSRP devait être finalisé avant le point de décision qui était prévu pour septembre 2002. Avec la crise socio-politique qui frappe ce pays depuis le 19 septembre de cette année butoir on peut cependant, se demander si l'optimisme est encore de mise. De même, il n'est pas illégitime de s'interroger sur les conséquences éventuelles de l'évolution politique constatée au Togo avec les changements intervenus dans la Constitution, sur la reprise du processus d'éligibilité de ce pays à l'Initiative PPTE.

La progression apparente est néanmoins nuancée par les acquis effectifs[25]. En effet, en avril 2002, des six Etats membres ayant atteint le point de décision en fin 2001, seul le Burkina Faso, avait pu atteindre son point d'achèvement. Ce pays, qui disposait déjà d'un DSRP final depuis septembre 2000, a connu un retard notable par rapport au point d'achèvement qui était initialement fixée à décembre 2001. Avec les retards enregistrés dans l'élaboration des DSRP et dans la mise en œuvre des réformes structurelles (en particulier la privatisation d'entreprises publiques) par certains pays, les *points d'achèvement* étaient projetés au cours de l'année 2002 pour le Bénin, le Mali, le Niger et le Sénégal tandis que les dérapages constatés en 2001 au niveau du programme mis en place par la Guinée Bissau risquaient d'accentuer les retards notés quant à la finalisation de son DSRP prévue en 2002.

Ces constats corroborent les lenteurs moult fois illustrées et les «conditionnalités» exigeantes qui caractérisent la mise en œuvre de l'initiative au niveau global. L'Initiative PPTE est principalement vécue par un grand nombre de citoyens des pays concernés comme «*un processus continu et épuisant de négociations avec les institutions de Bretton Woods et les bailleurs de fonds bilatéraux, de mise en œuvre de difficiles réformes, souvent perçues comme imposées de l'extérieur, entrecoupées de périodes d'incertitudes, de sanctions, de crises politiques et sociales* ». Cette assertion formalisée par F. MORTEAU (2002:2) rend parfaitement compte d'une situation que les ONG des pays de l'UEMOA ont souvent dénoncée publiquement mais qui est, aussi, plus discrètement reconnue dans les coulisses des buildings officiels et dans les couloirs des lieux de négociations par des autorités enserrées dans les sangles de «l'étau».

25 : on remarque, en effet, une certaine confusion conceptuelle dans les termes utilisés, le véritable point de décision correspondant, en réalité, au point d'achèvement.

### 3.2.2 - Quelques indications sur l'impact prévisionnel de l'Initiative

Appréciant la situation économique et financière de l'Union, la Commission de l'UEMOA estimait, en 2001, l'encours de la dette publique à 17 956,7 milliards de FCFA soit 95,0% du PIB et situait le service total dû de la dette, à environ 998,2 milliards correspondant à 32 % des recettes totales hors dons. Les problèmes de viabilité des finances publiques se sont, ainsi, traduits par l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs dans certains Etats membres et le recours à des pratiques extrabudgétaires. Pour l'ensemble de l'Union, les arriérés de paiements intérieurs et extérieurs ont été, respectivement, estimés à 143,2 milliards et 398,4 milliards de FCFA.

Au regard de cette situation, il est aisé de comprendre que la possibilité de dégager les ressources nécessaires à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les pays de l'Union est fortement tributaire des sources de financement extérieures. Or, la BCEAO donnait, à cette époque, l'évaluation suivante de l'allégement de la dette attendu au titre de l'Initiative PPTE, pour les pays les plus avancés dans le processus :

- pour le **Sénégal**, la réduction potentielle est estimée à environ 800 millions de dollars ou 450 millions de dollars en VAN. Son ratio *VAN/Recettes d'exportations de biens et services non facteurs* serait ainsi ramené à 133%. L'assistance des créanciers multilatéraux est estimée à 259,0 millions de dollars en VAN, dont 42,0 millions à libérer par le FMI sur sept ans, sous la forme de dons. ***Au total, la mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée devrait se traduire, à partir de 2001, par une réduction de la charge de la dette d'environ 22,0 milliards de FCFA par an, soit l'équivalant de 0,7% du PIB, 4,2% des ressources budgétaires et 2,3% des exportations de biens et services non facteurs ;***

- pour le **Burkina**, la réduction prévue de la dette était, **en définitive**, estimée, à environ 700,0 millions de dollars ou 398,0 millions de dollars en VAN, dont 282,0 millions de la Banque mondiale et 49,0 millions de dollars du FMI. Les interventions devant s'effectuer en deux étapes, le pays bénéficierait d'un allégement d'environ 400,0 millions de dollars, soit 229,0 millions de dollars en VAN, durant la *période intérimaire,* au titre du cadre initial. Au nouveau *point d'achèvement* (mars 2001) au titre de l'Initiative renforcée, une assistance supplémentaire de 300,0 millions de dollars ou 169,0 millions de dollars en valeur actualisée, lui serait accordée. ***Il en résulterait une économie de charge d'environ 18 milliards de FCFA par an, soit l'équivalent de 1,0% du PIB, 7,9% des ressources budgétaires et 9,3% des recettes d'exportations de biens et services non facteurs.***

- pour le **Bénin,** la dette sera allégée d'environ 460,0 millions de dollars, ou 265,0 millions de dollars en VAN. Les créanciers bilatéraux devraient supporter 77,0 millions de dollars et le reliquat (188,0 millions de dollars) pris en charge par les créanciers multilatéraux. La Banque mondiale contribuerait pour 84,4 millions de dollars en VAN et le FMI pour 24,3 millions de dollars. ***Le Bénin réaliserait ainsi des économies sur le service de sa dette de près de 13,5 milliards de FCFA par an, soit l'équivalent de 0,9% de son PIB, 6,1% de ses ressources budgétaires et 3,8% de ses recettes d'exportations de biens et services non facteurs ;***

- pour **le Mali,** la réduction attendue est estimée à environ 871,0 millions de dollars en valeur nominale, soit l'équivalent de 577,1 milliards de FCFA[26]. En VAN, cette assistance est évaluée, à 523,0 millions de dollars ou environ 346,5 milliards de FCFA. ***Elle se traduirait par une réduction de 19,2 milliards de FCFA du service annuel de la dette, pendant 30 ans, soit l'équivalent de 1,1% de son PIB, 7,4% de ses ressources budgétaires et 4,5% de ses recettes d'exportations de biens et services non facteurs*** (BCEAO, 2000).

L'accès effectif des autres pays membres de l'Union au bénéfice de l'Initiative PPTE renforcée était encore soumis à certaines conditionnalités.

Il convient également de souligner**, au titre de la participation de la BCEAO**, que du fait de leur nature différente, les créances de l'Institut d'émission vis-à-vis des Etats membres de l'Union n'ont pas le même statut que la dette contractée auprès des IBW. La BCEAO n'a donc

26 : sur la base du cours moyen du dollar US en décembre 1999 : 1$ = 662,52 FCFA.

pas des obligations similaires à celles des créanciers traditionnels dans le cadre de l'Initiative PPTE. Pour accompagner les Etats membres dans le processus de leur éligibilité et exprimer sa solidarité avec la communauté financière, le Conseil des Ministres de l'Union a toutefois décidé, lors de sa session du 16 décembre 1997, du principe de la participation de la Banque Centrale à cette initiative.

Aux termes de cette décision, **la participation de la BCEAO à l'Initiative PPTE consistera en un rééchelonnement sur 15 ans, sans différé et sans intérêt, de l'encours de ses créances sur les Etats membres au titre des intérêts sur position négative au compte des disponibilités extérieures.** La Banque mondiale a chiffré cette contribution à l'Initiative PPTE renforcée à 23,7 milliards de FCFA en VAN, ce qui se traduira, pour les trois pays concernés[27], à savoir le **Bénin**, la **Côte d'Ivoire** et le **Sénégal**, par l'allongement de 15 à 24 ans de la période de rééchelonnement des créances de l'Institut d'émission. Il en résultera une réduction de dette, en VAN, de 0,2 milliard pour le Bénin, 21,8 milliards pour la Côte d'Ivoire et 1,9 milliard pour le Sénégal (BCEAO, 2000).

S'intéressant à la capacité financière des pays de l'Afrique à réaliser les Objectifs du Millénaire (ODM), une récente étude du PNUD (2003) a permis de réunir des données relatives aux coûts estimatifs dans certains domaines prioritaires comme l'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable, et à la situation des ressources libérées par l'Initiative PPTE entre 2000 et 2002. Ces estimations sont essentiellement fondées sur les DSRP des différents pays, les documents de stratégies sectorielles, les analyses réalisées dans le cadre de la préparation des réunions ministérielles de la santé et de l'éducation ainsi que sur les statistiques du FMI et de l'OCDE. Elles donnent des indications précieuses pour apprécier les besoins de financement additionnels des pays de l'UEMOA dans ces domaines clefs et sur le potentiel de l'Initiative PPTE à financer la lutte contre la pauvreté.

**Tableau 2[28] : Simulation du volume moyen annuel de ressources externes nécessaires pour couvrir les besoins des pays membres de l'UEMOA dans les secteurs sociaux (en millions de dollars) et Ressources PPTE engagées au profit des pays membres de l'UEMOA.**

| Pays | Besoins de financement externes requis pour atteindre les objectifs nationaux relatifs aux OMD (moyenne annuelle sur la période 2000-2015) | | | | | Besoin de financement en % de l'APD* | APD* en % du PIB en 2000 | PPTE en % du PIB (2000 à 2002) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Education primaire | Santé | VIH-Sida | Eau | Total | | | |
| Bénin | 21 | 16 | 2,5 | 9,5 | 49 | 20,5 | 11,0 | 0,01 |
| Burkina Faso | 48 | 29 | 22 | 17,0 | 116 | 34,5 | 15,3 | 0,025 |
| Côte d'Ivoire | 56 | 45 | 30 | 28,5 | 159,5 | 45,3 | 3,8 | 0,002 |
| Guinée-Bissau | 3,8 | 4,5 | 0,8 | 9,5 | 18,6 | 23,2 | 37,3 | 0,05 |
| Mali | 51 | 38 | 4,8 | 16,2 | 110 | 30,6 | 15,7 | 0,024 |
| Niger | 53 | 46 | 3,0 | 14,0 | 116 | 54,9 | 11,6 | 0,044 |
| Sénégal | 52 | 45 | 3,0 | 21,0 | 121 | 28,6 | 9,7 | 0,009 |
| Togo | 12 | 9,6 | 7,0 | 9,5 | 38,1 | 54,5 | 5,7 | - |
| UEMOA | **296,8** | **233,1** | **73,1** | **125,2** | **728,2** | **35,2** | - | - |

* : APD : Aide Publique au Développement.

Sources : Colonne 2 à 7 : DSRP nationaux, Documents de stratégie issus de la 8ème réunion des ministres de l'éducation (décembre 2002), travaux de la réunion des ministres africains de la santé (juin 2002) et de la 12ème CISMA relative à la lutte contre le VIH-SIDA en Afrique (décembre 2002).

Colonne 8 et 9 : OCDE, DAC données publiées en 2002 ; PNUD, Rapport mondial sur le développement humain de 2002 et Rapport annuel du FMI de 2002.

27 : également redevable à l'égard de l'Institut d'émission à ce titre, le Mali n'a pas souhaité bénéficier d'une intervention de la Banque Centrale dans le cadre de l'Initiative PPTE, en raison de la modicité de sa dette résiduelle à l'égard de la BCEAO, soit 98,9 millions de francs CFA, échue à fin septembre 2000.

28 : les informations ont été réunies par le PNUD. Le tableau initial concerne tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. La ligne relative à l'UEMOA a été introduite par l'auteur qui a aussi effectué les calculs y afférents. La colonne relative à l'APD est reproduite à titre de rappel pour mieux rendre compte de la faiblesse de l'assistance extérieure globale par rapport aux besoins effectifs des pays pour améliorer leurs performances dans les secteurs sociaux.

Ce tableau montre l'importance des besoins de financements externes des différents pays pour réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés dans les secteurs sociaux. Les besoins additionnels à rechercher au niveau des sources de financement externes s'élèvent globalement à 728,2 millions de dollars par an pour l'UEMOA correspondant à 35,2% de l'Aide Publique au Développement accordée aux pays de l'Union pendant l'année 2000. La possibilité de libérer des ressources additionnelles est donc capitale pour accompagner les actions de réduction de la pauvreté et lutter contre l'exclusion sociale.

Comparé aux prévisions de réduction de dette ci-dessus estimées par la BCEAO, ce tableau prouve que la contribution attendue des ressources PPTE ne permettra pas d'économiser la somme nécessaire (728,2 millions de dollars/an) à la couverture des besoins additionnels requis pour résoudre les problèmes de financement dans les secteurs concernés. Il s'avère ainsi que sur le plan strictement financier la contribution attendue de cette initiative est loin d'offrir les bases potentielles pour réduire significativement la pauvreté dans les pays de l'UEMOA.

Le caractère presque insignifiant[29] des ressources que l'Initiative PPTE a permis de libérer pendant la période considérée montre aussi que le rythme des réductions de dette est extrêmement lent. Au regard de tous ces facteurs, il apparaît évident que l'impact prévisionnel de l'Initiative PPTE sur les budgets sociaux des différents pays risque d'être très limité si des mesures radicales ne sont pas prises pour élargir la portée du mécanisme.

Les déclarations croisées des Institutions de Bretton Woods (Fiche technique août 2002) et du Club de Paris (Notice légale non datée) sont assez explicites pour conforter ce constat : «*l'Initiative PPTE n'est pas une panacée*» et «*...ne va pas résoudre en elle-même toutes les difficultés*». Les concepteurs du mécanisme reconnaissent, en sus, que «*même si la dette extérieure de ces pays était intégralement annulée, la plupart d'entre eux auraient encore besoin d'une importante aide extérieure concessionnelle* (...) p*our financer les investissements productifs et se développer*». Propos réalistes ou chronique distanciée d'un mécanisme avorté ? La question est ouverte mais l'incapacité de l'Initiative PPTE à créer les conditions nécessaires à une croissance durable en tant que préalable à une forte réduction de la pauvreté dans les pays concernés est bien confirmée par ces acteurs clefs.

Le mouvement social qui s'était structuré autour de la contestation des fondements de la légitimité de la dette du Tiers Monde et de la réclamation de son annulation totale a eu donc raison d'insuffler à sa lutte une tendance nouvelle. Un important programme de plaidoyer en faveur d'une aide accrue a été développé. Il existe, aujourd'hui, une opinion naissante qui mérite d'être accompagnée pour que des ersatz du «plan Marshall» puissent, enfin, essaimer partout en Afrique.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les constats effectués tout au long de l'analyse préfiguraient déjà la réponse potentielle à la question structurante de la présente étude. La principale modalité retenue dans le cadre de l'Initiative PPTE pour lutter contre la pauvreté et incidemment contre l'exclusion sociale qu'elle génère consistant à recycler les fonds libérés par l'allégement de la dette dans les budgets sociaux, toutes les prévisions montrent que ce mécanisme, compte tenu de la faiblesse des sommes qu'elle met en jeu, ne saurait constituer une réponse suffisante au problème de la pauvreté et de l'exclusion dans les pays de l'UEMOA.

Sur le plan économique et financier, il est en effet établi que si l'Initiative PPTE pourrait «être d'un certain secours», les ressources qu'elle recèle pour combattre les fléaux stigmatisés sont très limitées. Les pays de l'Union resteront devoir plusieurs milliards après avoir épuisé les possibilités offertes par l'Initiative PPTE. Le faible potentiel du nouveau mécanisme à relever son défi de réduire fortement la pauvreté est particulièrement vrai dans le contexte de l'UEMOA où

29 : tous les chiffres commencent par zéro 0 et contiennent un ou deux zéro (0) après la virgule.

la tendance actuelle à la détérioration des indicateurs économiques devrait obliger l'ensemble des pays à continuer d'emprunter pour maintenir leurs économies dans des conditions acceptables.

Même en formulant l'hypothèse que le rythme des décaissements sera sensiblement accéléré dans les années à venir, les ressources potentiellement mobilisables dans le cadre de l'initiative demeureraient nettement en deçà des besoins réels des pays de l'Union pour atteindre leurs objectifs dans les secteurs sociaux. On peut donc légitimement affirmer à la suite de la CNUCED (2000:31) que les ***«espoirs que l'on fonde sur la mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée ne sont pas réalistes. (...). Par ailleurs, l'ampleur de l'allégement de la dette et la manière dont il interviendra n'auront pas d'effets directs majeurs sur la réduction de la pauvreté»*** dans la zone de l'UEMOA.

Il convient aussi d'ajouter à ce niveau, que l'équation de départ qui consiste à demander à des pays considérés comme «insolvables» de recycler des ressources dont ils ne disposent justement pas, est pour le moins absurde. A cet égard, même si tous les autres obstacles étaient levés, si des ressources effectives ne sont pas injectées dans les pays, l'Initiative PPTE risque de n'avoir qu'une portée théorique. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne saurait nullement reposer sur de «l'argent virtuel».

Si du point de vue économique et financier, il est permis d'entrevoir un élargissement éventuel du potentiel de l'Initiative PPTE dans le combat contre la pauvreté, en consentant des réductions de dette beaucoup plus importantes, les perspectives sont plus sombres quant à la capacité du mécanisme à prendre en compte la dimension sociale et culturelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale, telle qu'elle a été soulevée dans la première partie de la présente étude.

L'Initiative PPTE, dans sa configuration actuelle n'intègre pas en effet, un objectif explicite (voire même implicite) de s'attaquer aux déterminants et aux conséquences socio-culturels de ces faits sociaux. Il apparaît pourtant à travers l'analyse que parce que la pauvreté et l'exclusion sont des phénomènes éminemment sociaux, nul ne saurait les combattre de façon efficace et durable sans s'appuyer sur le système de référence et les valeurs intrinsèques des sociétés qui les ont générées.

Face à la détresse des pauvres et des exclus, la responsabilité des acteurs reste donc interpellée. Les décideurs nationaux et internationaux doivent continuer à jouer leurs partitions respectives pour que la symphonie du désendettement et du développement de l'Afrique soit enfin harmonieuse. Les axes ci-dessous pourraient être explorés pour renforcer les efforts consentis dans le cadre de l'Initiative PTTE en vue de réduire la pauvreté dans l'UEMOA.

- Réinventer la solidarité

Avec la formulation des DSRP, des avancées notoires ont été constatées quant à l'exigence d'impulser, à l'échelle des pays, une dynamique de concertation et de participation de l'ensemble des acteurs dans la définition des priorités. Mais la participation ne fait pas toujours «bon ménage» avec les conditionnalités et les impératifs liés au calendrier des IFI. Au-delà des efforts louables pour permettre aux populations de s'exprimer sur leur devenir, c'est tout le système de référence qui doit être revu, pour que le combat contre la pauvreté puisse reposer sur les valeurs cardinales de la société.

Une conception endogène de la lutte contre la pauvreté ne saurait se soustraire de l'exigence d'une plus grande responsabilisation des acteurs nationaux ainsi que l'obligation d'une bonne gouvernance politique et économique. Une telle perspective devrait surtout reposer sur l'impérieuse nécessité de redécouvrir la solidarité, ce concept clé de la sociologie qui, du fait de son statut primordial dans la constitution des sociétés, est le véritable soubassement d'une claire conscience de l'obligation morale de se soutenir.

Depuis DURKHEIM, il est en effet convenu que le processus par lequel "une somme d'individus" devient une société s'articule autour de la solidarité, ce mécanisme unique qui est à la fois "l'élément commun à toute existence sociale" et «un élément de différenciation des types

de sociétés»[30] (M. GRAWITZ,1986). Cette perception durkheimienne de la solidarité[31] date certes, de son époque. L'évolution temporelle a agi sur les dynamiques sociétales internes, remodelé les formes des interactions entre les sociétés et travesti les contours de la solidarité, mais force est de constater que ce concept demeure, aujourd'hui encore, d'une inaltérable actualité.

**Repenser la solidarité en vue de la rendre plus efficiente est un enjeu fondamental pour gagner le pari de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la zone culturelle référentielle de l'UEMOA.** Il apparaît urgent à cet égard, de revoir les fondements de la coopération internationale en mettant l'accent sur la communauté de destin de l'espèce humaine, de réinventer les formes d'entre-aide et de solidarité populaires pour réduire les disparités multiformes qui traversent la société et de raffermir le lien social. En somme, il s'agit **surtout de faire du concept de solidarité le soubassement et le ferment intrinsèque des initiatives de financement du développement.**

**Face à l'anomie qui caractérise le village planétaire, la solidarité est une valeur sûre dans laquelle il faut investir, un ingrédient essentiel d'une vision appropriée de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

**- Renforcer le dispositif interne de financement du développement de l'Union**

Au-delà des limites avérées et des occultations qui fondent l'Initiative PPTE, l'exigence fondamentale de concevoir un système approprié pour financer le développement se pose, avec acuité, aux pays de l'Union. Comme l'a rappelé C. K. BANNY, Gouverneur de la BCEAO (cité par P. I. KOUPAKI, 2001:2) «*la lutte contre la pauvreté (...) requiert une approche pluridimensionnelle dans laquelle le secteur financier est fortement interpellé, en raison de son rôle stratégique dans l'économie.*»

Si la centralité des Institutions de Bretton Woods dans le dispositif stratégique des pays qui reçoivent leur financement est une réalité patente sur l'ensemble du Continent, les pays membres de l'UEMOA ne doivent pas perdre de vue que celles-ci ne sauraient nullement les développer. En effet, plusieurs voix s'accordent sur le constat que l'évolution actuelle de la Banque Mondiale l'a très sensiblement éloignée de sa mission[32] initiale de financer la «Reconstruction» et le «Développement International», tandis que le FMI dans sa mission comme dans sa pratique n'a ni la vocation ni la prérogative de développer l'Afrique.

Un tel constat impose à l'Union l'exigence de reconnaître la nécessité de rompre avec le «déjà pensé» qui informe les programmes uniformisés dictés par les Institutions de Bretton Woods pour travailler d'une part, à l'émergence d'une vision interne sur ce qu'il faut financer et d'autre part, à l'essor de structures financières endogènes capables de soutenir de véritables initiatives de développement pensées et portées par et pour les pays.

**Un système financier approprié est la garantie la plus sûre pour obtenir des résultats efficients dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

La BCEAO est consciente de cet enjeu. Un travail substantiel a été fourni dans le sens de la réglementation et de l'efficience de l'action des systèmes financiers décentralisés, dont la contribution à la réduction de la pauvreté au sein de de l'Union a été établi (MOURJI et al, 2004).

Face aux contradictions multiformes, aux conflits d'intérêt et aux déséquilibres subséquents à l'idéologie dominante du monde contemporain basée sur le paradigme de la dichotomie entre les forts et les faibles (Nord/Sud, Riches/Pauvres, Hommes/Femmes etc.) **la décision de la Banque centrale de réinscrire la solidarité dans l'axe nodal du système financier de l'Union est, pour le moins, salutaire**.

---

30 : DURKHEIM distingue la "solidarité mécanique" caractéristique des sociétés à "conscience collective" de la "solidarité organique" prêtée aux sociétés complexes "où sous l'influence de la division sociale du travail, la complémentarité unira des parties et des intérêts interdépendants". (M.Grawitz,1986).

31 : le concept a été maintes fois revisité par nombre d'auteurs dont son neveu et disciple M. MAUSS qui a proposé la notion de «solidarité sociale» pour les sociétés industrielles.

32 : qui apparaît nettement à travers son vrai nom de «Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement».

L'initiative de la BCEAO de mettre en place une Banque Régionale de Solidarité (BRS) est d'autant plus fondée que pour les pays membres de l'UEMOA, la lutte contre la pauvreté doit, non seulement être un outil de régulation des déséquilibres, mais elle doit aussi être principalement conçue comme une étape nécessaire vers le **développement**.

Le **développement** est en effet le véritable défi des pays de l'Union et du Continent car, quelque importante que soit la réduction de la pauvreté, elle ne saurait nullement constituer un horizon pour les peuples de l'UEMOA et de l'Afrique.

**PENSER une vision du développement endogène et intégré des pays membres de l'UEMOA, tout en continuant de PANSER les plaies que sont la Pauvreté et l'Exclusion sociale, tel est l'impératif qui s'impose aux autorités et aux peuples de l'Union !**

## BIBLIOGRAPHIE


AKINDES F., «Etude de faisabilité de la Banque Régionale de Solidarité de l'UEMOA, Aspects sociologiques du Projet », Pré-rapport, BCEAO, 2001.

A.I.T.E.C., «La Question Mondiale, l'Initiative PPTE et après …», Globnet.org, 2001.

BAMBA L. N., «La dévaluation a-t-elle aggravé la pauvreté en Côte d'Ivoire» ? in KOULIBALY M. pp. 49-69, CODESRIA-KHARTHALA. Paris, 2001.

Banque Mondiale, «La pauvreté, Rapport sur le développement dans le monde», Washington, 1990.

Banque Mondiale, «Indicateurs de Développement de l'Afrique», Région Afrique, Washington, février 1996.

Banque Mondiale, «Initiative PPTE : Renforcer le lien entre l'allègement de la dette et la résorption de la Pauvreté», Washington, septembre 1999.

Banque Mondiale, «Rapport sur le développement dans le monde»,Washington, 2000.

BARRAT J. F., La pauvreté, Paris, PUF, 1998.

BCEAO, «L'Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)», Dakar, novembre 2000.

BCEAO/BOAD/UEMOA, «Etude de faisabilité des filiales BANQUE du groupe Banque Régionale de Solidarité», Octobre, 2001.

BIDET J., «Le travail fait époque» in Bidet et Texier (dir), La crise du travail, Paris, PUF, 1994.

BOSSUET J. B., Discours sur l'histoire universelle, Paris, 1681.

BOURDIEU P., (sous la dir.) «La misère du monde», Seuil, 1993.

BUGNICOURT J., Combattre la Pauvreté avant tout, ENDA, Dakar, 1991.

BUGNICOURT J., Villes d'Afrique, contrer la pauvreté et gérer l'urbain avec le plus grand nombre, Développement, Croissance et Progrès, CIRED, n° 36, Janvier 1998.

CASTEL R., «Les métamorphoses de la question sociale», Fayard, Paris, 1995.

CLUB DE PARIS, «Notice légale» Présentation de l'Initiative PTTE et de l'Initiative PPTE renforcée, site Banque Mondiale, sans date.

CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED, Vienne, 2001.

CORM G., Nouveau désordre économique mondial aux sources des échecs du développement, Paris, la Découvete, 1993.

DURKHEIM E., Les règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, 1986.

DURKHEIM E., De la division du travail social, Paris, PUF, 1987.

EUVRARD F. et PRELIS J., «La lutte contre la pauvreté dans la construction européenne», Recherches et Prévisions, n° 38, 1994.

FALL, A. S., La Grève des Battù, Dakar, Nouvelles Editions Africaines, NEA, 1979.

FIGUIEREDO J. B., «Social Exclusion : Rhetoric, Reality, Responses», Geneva, International Institute for Labour studies, 1995.

FMI, «Allègement de la dette en faveur des PPTE : les résultats sont-ils probants» ? Fiche technique, mars 2002.

FMI, «Allègement de la dette en faveur des PPTE», fiche technique, août 2002.

FOSTER J., GREER J. et THORBECKE E., «A class of Decompasable Poverty Measures», Econometrica, vol. 52, n° 3, mai 1984.

FOUCAULT M., Histoire de la folie à l'âge classique, Paris, Gallimard, 1961.

GRAWITZ M., Méthodes des Sciences Sociales, 7e éditions, Paris, Dalloz, 1986.

GOEDHART Th., HALBERZTADT V., KAPTEYN A. et VAN PRAAG B. M S., «The Poverty Line : Concept and Measurment», Journal of Human Resources, vol. 12, 1997, pp 503-520.

GORZ A., Adieu au Prolétariat. Au-delà du socialisme, Paris, Galilé, 1980.

HABERMAS J., Raison et légitimité : problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé, traduit par Jean Lacoste, Paris, Payot, 1978.

KONE A., «Outils d'Analyse de la Pauvreté», Communication, Séminaire Ministériel sur la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté dans l'UEMOA, Dakar, BCEAO, juin 2000.

KOULIBALY M., (sous la dir.), La pauvreté en Afrique de l'Ouest, CODESRIA / Karthala, Paris, 2001.

KOUPAKI P. I., «Problématique de la Pauvreté et inadaptation du Système Financier actuel : nécessité d'une approche novatrice», Communication, Séminaire sur la contribution du secteur financier à la lutte contre la pauvreté dans les Etats membres de l'UEMOA, BCEAO, Bamako, juillet 2001.

MACLOUF. P., «Etat et cohésion sociale», Recherches et Prévisions, n° 38, 1994.

MARSHALL T. H., Citizenship and Social Class, Cambridge, Cambridge University Press, 1950.

MATUME G., «Qu'en est-il de la dette», Afrique Relance, vol. 15, octobre 2001. pp. 26-35.

MESSU M., «Dérégulation et régulation sociales» - Contribution à l'analyse sociologique des politiques sociales, Cahiers de recherche CREDOC, p. 51, 1993.

MORTEAU F., «De la dette du Tiers Monde à la dette PPTE» A.I.T.E.C., Globnet.Org, 2001.

MOURJI F., NDIAYE L., et alii, «Comment déterminer la pénétration des IMF sénégalaises», ACDI, CGAP, BCEAO, Dakar, 2004.

O.P.C.F., «La Question de la dette et l'Initiative PPTE», Site Web-Globnet.org, 2001.

PAUGAUM S., La disqualification sociale, PUF, Coll. Sociologies, 1991.

PAUGAUM S., (sous la dir.) L'exclusion, l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1996.

PNUD, «Rapport Mondial sur le développement Humain», New York, NY, 2000.

PNUD, «Rapport National sur le développement Humain au Sénégal», Dakar, 2001.

PNUD, «Rapport Mondial sur le développement Humain», New York, NY, 2002.

PNUD, «L'Afrique de l'Ouest et les Objectifs du Millénaire pour le Développement», Document de travail du Forum de Dakar, Dakar, 26-28 février 2003.

RENAN E., Vie de Jésus, Paris, éditions GAULMIER, 1974.

République du Bénin, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Document intérimaire, version anglaise, site Banque Mondiale, janvier 2000.

République du Burkina Faso, Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Document final, version française, site Banque Mondiale, non daté.

République de Côte d'Ivoire, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Document intérimaire, version française, site Banque Mondiale, janvier 2002.

République du Mali, Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Document intérimaire, version française, site Banque Mondiale, juillet 2000.

République du Niger, Stratégie de Réduction de la Pauvreté, SRP Complète, Document final, version française, Niamey, janvier 2002.

République du Sénégal, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Document final, version française, Dakar, février 2002.

ROSANVALLON P., La nouvelle question sociale, Seuil, 1995.

ROWNTREE B. S., Poverty : A study of Town Life, Londres, Macmillan, 1901.

SCHNAPPER D., Contre la fin du travail, Paris, Les éditions textuel, 1997.

SCHNAPPER D., La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation, Paris, Gallimard, 1994.

SHALINS M., Age de pierre, âge d'abandance, Paris, Anthropos, 1972.

SEN A.K, «Ingredients of Famine Analysis : Availability and Entitlements», Quarterly Journal of Economics, vol. 95, août 1981. pp.

SEN A.K., «Poverty : An Ordinal Approach to Measurement», Econometrica, vol. 44, n° 2, mars 1976, pp. 219-231.

SEN A.K., «Issues in the Measurement of Poverty», Scandinavian Journal of Economics, vol. 81, 1979, pp. 285-307.

SILVER H., «Reconceptualizing social Disadvantage : Three Paradigms of Social Exclusion», in, Rodgers G. et Gore C., 1995.

STIGLITZ J., La Grande désillusion, Paris, Fayard, 2002.

STROBELL P., «De la Pauvreté à l'exclusion : Société Salariale ou Société des Droits de l'Homme ?» RISS , n° 148 Paris 1996 pp.. 201-218.

TAKAYAMA N., «Poverty, Income Inequality, and Their Measures : Professor Sen's Axiomatic Approach Reconsidered», Econometrica, vol. 47, n° 3, mai 1979.

TEVODJERE A., La Pauvreté, richesse des peuples, Les éditions ouvrières, Paris, 1977.

THON D., «On Measuring Powerty», Review of Income and Wealth, vol. 25, décembre 1979, pp. 429-439.

TÔNNIES F., Communauté et Société, Paris, PUF, 1987.

TOWNSEND P., «Measuring Poverty», British Journal of Sociology, vol. 5, 1954, pp. 130-137.

TOURE M. et al., «Document de formulation du Programme/Cadre Promotion du Développement Humain». Ve cycle de programmation du PNUD au Sénégal. PNUD-BIT-FAO-HABITAT et Gouvernement du Sénégal, Dakar, 1993.

TOURE M. et NIANG A., «Genre et Pauvreté au Sénégal» in Pauvreté, Hégémonisme, les sociétés civiles africaines face aux ajustement de type nouveau, Dakar, OXFAM, AT, 2001.

TOURE M., «L'impact de la mondialisation au niveau local», Actes de la Consultation régionale sur la dimension sociale de la mondialisation, Dakar, BIT/CODESRIA, août 2001.

TRAORE A., Réflexions sur la Pauvreté en Afrique, Communication, Séminaire régional de préparation de la Conférence de Copenhague, Dakar, 1994.

TRAORE A., Le viol de l'imaginaire, Paris, Actes Sud, 2001.

U.E.M.O.A., «La Situation Economique et Financière dans l'Union» (extrait du Rapport d'Exécution de la Surveillance Multilatérale de l'UEMOA), Ouagadougou, juillet 2002.

UNRISD, Etat de Désarroi : les Repercussions sociales de la Mondialisation, Rapport de l'UNRISD pour le Sommet Mondial pour le Développement Social, Geneve, 1995.

WATTS H., «An Economic Definition of Poverty», in D.P. Moynihan, On Understanding Poverty, Basic Books, Inc. New York, 1968.

WEISBROD B. A. éd., The Economics of Poverty, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, 1965.

WERNER J. F., Marges, sexe et drogues à Dakar. Enquête ethnographique. Paris, ORSTOM/Karthala, 1994, 293 pages.

ZACHARIE A., «Les Dix limites de l'Initiative PPTE, CADTM», Skynet. be, 2001.

ANNEXE 1

## LISTE DES SIGLES

---

| | | |
|---|---|---|
| A.I.T.E.C. | : | Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs Collectifs |
| ACDI | : | Agence Canadienne pour le Développement International |
| B.C.E.A.O. | : | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| B.M. | : | Banque Mondiale |
| C.A.D.T.M. | : | Collectif pour l'annulation de la Dette du Tiers Monde |
| C.E.A. | : | Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique |
| CGAP | : | Consultative Group to Assist the Poorest |
| CNUCED | : | Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement |
| D.R.S. | : | Direction de la Recherche et de la Statistique |
| D.S.R.P. | : | Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| EURODAD | : | Réseau Européen de la Dette et le développement |
| F.M.I. | : | Fonds Monétaire International |
| I.B.W. | : | Institutions de Bretton Woods |
| I.D.A. | : | Association Internationale de Développement |
| I.D.H. | : | Indice de Développement Humain |
| I.F.I. | : | Institutions Financières Internationales |
| I.L.E. | : | Indice des Libertés Economiques |
| I.P.F. | : | Indice de la Participation Féminine |
| I.S.D.H. | : | Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain |
| O.C.D.E. | : | Organisation pour la Coopération et le Développement Economique |
| O.N.U. | : | Organisation des Nations Unies |
| O.P.C.F. | : | Observatoire Permanent de la Coopération Française |
| P.A.S. | : | Programmes d'Ajustement Structurel |
| P.M.A. | : | Pays Moins Avancés |
| PNUD | : | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| P.P.T.E. | : | Pays Pauvres Très Endettés |
| P.V.D. | : | Pays en Voie de Développement |
| UEMOA | : | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| V.A.N. | : | Valeur Actualisée Nette |

ANNEXE 2

## LEXIQUE DES DIFFERENTS INDICES

### I - L'INDICE COMPOSITE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Publié par le PNUD, l'IDH est un indice composite qui mesure le niveau moyen d'un pays donné en prenant en compte trois critères essentiels du développement humain : le niveau de longévité, l'instruction et les conditions de vie. L'indice comprend trois variables qui permettent de l'estimer : l'espérance de vie, le niveau d'éducation (mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux combiné de scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur), et le PIB réel per capita (mesuré en parité de pouvoir d'achat).

Constitué de la moyenne arithmétique de ces trois composantes, l'IDH est mesuré sur une échelle graduée d'une valeur maximale de 1 pour chaque critère. Il permet de classer les différents pays en fonction de leurs potentialités humaines. La typologie comprend trois catégories : les économies à «IDH très élevé», les économies à «IDH moyen» et les économies à «faible IDH». L'ensemble des pays membres de l'UEMOA appartiennent à la dernière catégorie.

### LES INDICES ASSOCIES A L'IDH

Cette batterie de sous indices comprend quatre éléments essentiels visant à pallier les insuffisances observées au niveau de l'IDH. Il s'agit de l'Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain (ISDH), l'Indice de la Pauvreté Humaine (IPH), l'Indice de Participation des Femmes (IPF) et l'indice des Pénuries de Capacité (IPC).

### 1.1 - L'Indicateur Sexo-specifique du Développement Humain (ISDH)

En se fondant sur les mêmes variables que l'IDH, l'ISDH s'attache à corriger celui-ci en fonction des inégalités sociologiques entre les sexes. C'est un indice du développement humain ajusté ou révisé à la baisse en fonction des inégalités entre femmes et hommes dans les domaines de la santé, de l'éducation et des revenus. Avec cet indicateur les différents pays de l'Union occupaient les positions suivantes en 2001 : Togo 116e, Sénégal 130e, Côte d'Ivoire 132e, Bénin 134e, Guinée Bissau 143e, Burkina 144e, et Niger 146e. Une comparaison entre l'IDH et l'ISDH peut donner une idée sur les efforts d'un pays en faveur de l'égalité des sexes.

### 1.2 - L'Indice de la Pauvreté Humaine (IPH)

L'IPH est un indice synthétique s'attache aux déficits rencontrés dans trois domaines essentiels : la longévité, la formation et le niveau de vie. Les variables utilisées sont la durée de vie exprimée par le pourcentage d'individus risquant de décéder avant l'âge de quarante ans, le savoir et l'instruction mesurés par le pourcentage d'adultes analphabètes, auxquels s'ajoute un indicateur des services procurés par l'économie dans son ensemble. Cette dernière variable est un indice composite du pourcentage d'individus n'ayant pas accès aux services de santé et à l'eau potable et le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans victimes de malnutrition. Il mesure la proportion de la population affectée par un certain nombre de caractéristiques de la pauvreté monétaire et des conditions de vie.

### 1.3 - L'Indice de la Participation des Femmes (IPF)

L'IPF indique le niveau de participation des femmes à la vie politique et économique. Comme son nom l'indique, il se concentre, sur la participation et mesure les inégalités sociologiques entre les sexes en termes de représentation et de pouvoir de décision dans certains domaines clefs de la sphère économique et politique. Il diffère ainsi de l'ISDH qui constitue un indicateur des inégalités entre les sexes sur le plan des potentialités de base.

### 1.4 - L'Indice des Pénuries de Capacité (IPC)

L'IPC mesure la faculté des individus à se nourrir convenablement (malnutrition : poids pour âge), être à l'abri des maladies (naissance non suivie par un personnel de santé spécialisé) et bénéficier d'une instruction de base (alphabétisme).

## II - L'INDICE DES LIBERTES ECONOMIQUES (ILE)

Elaboré par la Heritage Foundation, un Institut de Recherche basé à Washington, l'ILE est, quant à lui, publié par le Wall Street Journal. Il permet de classer les économies nationales en corrigeant les données des grandes sources officielles (ONU, OCDE, Institutions de Bretton Woods..) par une pondération qui prend en compte la politique commerciale, la fiscalité, les politiques monétaires, le systèmes bancaires, les flux de capitaux, les investissements, la réglementation et le marché noir etc.. Les pays sont classés en «réputés libres», «plutôt libres», «plutôt sans libertés», et «enfin opprimés». Les économies africaines appartiennent en majorité aux deux dernières catégories.

ANNEXE 3

# STATISTIQUES

---

Tableau A.1 : Seuils de la pauvreté dans l'UEMOA (en FCFA par an et par personne)

| | Valeur de la ligne de pauvreté | Source | Nature |
|---|---|---|---|
| Bénin | 56 500<br>144 261 | ECVR 1994 (milieu rural)<br>ELAM 1996 (milieu urbain) | Absolu<br>Absolu |
| Burkina | 41 099<br>72 690 | EPM 1994<br>EPM 1998 | Absolu<br>Absolu |
| Côte d'Ivoire | 162 800<br>95 700 | EM 1998<br>EM1998 | Absolu<br>Extrême pauvreté absolue |
| Guinée-Bissau | | | |
| Mali | 77 204 | EM 1994 | Absolu |
| Niger | | | |
| Sénégal | 143 000 | Enquête Sénégalaise après des Ménages 1995 | Absolu |
| Togo | 90 000<br>70 000 | EBC 1995<br>EBC 1995 | Absolu<br>Extrême pauvreté absolue |

Source : A. KONE, Juin 2000.

EM = Enquête ménage
EPM = Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages
ELAM = Enquête légère auprès des ménages
ECVR = Enquête sur les conditions de vie en milieu rural
EBC = Enquête Budget – Consommation.

Tableau A.2 : Incidences de la pauvreté dans l'UEMOA

| | Incidences de la pauvreté | | | Définitions | Sources |
|---|---|---|---|---|---|
| | Ensemble | Urbain | Rural | | |
| Bénin | 13,5 % | 29,9 % | 16,3 % | Consommation alimentaire | Enquête 1996 |
| | 33,7 % | 33,1 % | 33,5 % | Consommation alimentaire et non alimentaire | Enquête 1996 |
| Burkina | 45,3 % | 50,7 % | 15,8 % | Seuil de pauvreté (dépenses alimentaires + minimum d'autres dépenses) | Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages en 1998 |
| Côte d'Ivoire | 33, % | 23,8 % | 42,6 % | Consommation alimentaire | Enquête Ménages 1998 |
| Guinée-Bissau | 60 % | - | 75 % | Consommation/personne au 1/3 de la moyenne | ASDI 1996 |
| Mali | 68,8 % | - | - | Consommation calorique - équivalent riz | Enquête ménages 1994 |
| Niger | 63 % | 48 % | 66 % | Consommation au seuil de pauvreté absolue | Enquête ménages 1994 |
| | 34 % | 18 % | 36 % | Consommation au seuil d'extrême pauvreté absolue | Enquête ménages 1994 |
| Sénégal | 33 % | - | - | Ration calorique - équivalent adulte (2400 cal) | Enquête ménages 1992 |
| | 53 % | - | - | Seuil de pauvreté relative au 2/3 de la moyenne | Enquête ménages 1992 |
| | 26 % | - | - | Seuil d'extrême pauvreté | Enquête ménages 1992 |
| | 61 % | - | - | Seuil absolu de 1$ par personne et par jour | Enquête ménage 1992 |
| Togo | 72,6 % | - | - | Consommation | Enquête Budget Consommation 1990 et 1995 |
| | 57 % | - | - | Consommation d'extrême pauvreté | Enquête Budget Consommation 1990 et 1995 |

Source : A. KONE, Juin 2000.

Tableau A.3 : UEMOA : Sécurité alimentaire, nutrition, hygiène, santé

| | Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Offre de calorie/tête/jour 1996 | 2415 | 2137 | 2421 | 2381 | 2027 | 2116 | 2394 | 2155 |
| Production alimentaire/ tête (indice=100 en 1989-91) | 127 | 112 | 115 | 112 | 127 | 21 | 112 | 138 |
| Importation alimentaire en % des imports totales (1997) | - | - | 17 | - | - | - | 16 | - |
| % de la population n'ayant pas accés à l'eau potable (1990-1997) | 44 | 58 | 58 | 57 | 34 | 52 | 37 | 48 |
| % de la population n'ayant pas accés au soins de santé (1981-92) | 58 | 30 | 40 | 36 | 80 | 70 | 60 | - |
| % de la population n'ayant pas accés aux sanitaires (1990-97) | 73 | 63 | 61 | 54 | 94 | 83 | 61 | 59 |

Source : Rapport sur le Développement Humain (1999) du PNUD et World Development Indicators de la Banque Mondiale (1998).

## Liste des dossiers, études et recherches publiés dans les Notes d'Information et Statistiques (NIS)

BCEAO (1994) :

- "Principales orientations et caractéristiques du Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)" *;*
- "La Répartition des compétences entre les Etats, les organes et les institutions de l'UEMOA" ;
- "L'Articulation du Traité de l'UEMOA avec les dispositions de la CEDEAO et les chantiers sectoriels de la Zone Franc" *;*
- "L'Union Douanière et ses implications" *;*
- "L'Harmonisation de l'environnement juridique de l'activité économique" *;*
- "L'Harmonisation du cadre juridique des finances publiques et des législations fiscales" *;*
- "L'Harmonisation des statistiques de prix et de l'ensemble des statistiques" *;*
- "L'Organisation de la conférence des politiques budgétaires et d'endettement" *;*
- "L'Organisation des autres volets de la politique économique" ;
- "Les Etudes relatives aux politiques sectorielles communes et au programme minimum de politiques communes de production et d'échange des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)" *;*
- "Le Marché Financier Régional" *;*
- "La Centrale des bilans", (443), décembre.

BCEAO (1995) : "L'Investissement et l'amélioration de l'environnement économique dans les pays de l'UEMOA", (446), mars.

BCEAO (1995) : "L'Environnement réglementaire, juridique et fiscal de l'investissement dans les pays de l'UEMOA", (449), juin.

BCEAO (1995) :

- "La Conduite de la politique monétaire dans un contexte en mutation" *;*
- "La Programmation monétaire" ;
- "La Politique de taux d'intérêt dans l'UMOA" *;*
- "Le Marché Monétaire de l'UMOA" *;*
- "La Titrisation des concours consolidés" *;*
- "Le Système des réserves obligatoires dans l'UMOA" *;*
- "Les Accords de classement" *;*
- "Le Financement de la campagne agricole", (451), août/septembre.

BCEAO (1995) : "Coordination des politiques économiques et financières dans la construction de l'UEMOA : le rôle de la politique monétaire", (454), décembre.

BCEAO (1996) : "Evolution du système bancaire dans le nouvel environnement de l'UEMOA", (457), mars.

BCEAO (1996) : "Compte Rendu du 2ème Colloque BCEAO / Universités / Centres de Recherche", (460), juin.

BCEAO (1996) : "Définition et formulation de la politique monétaire", (462), août/septembre.

Doe L. et S. Diarisso (1996) : "Une Analyse empirique de l'inflation en Côte d'Ivoire", (465), décembre.

Dièye A. (1997) : "La Compétitivité de l'économie sénégalaise", (468), mars.

BCEAO (1997) : "La Régulation de la liquidité en Union Monétaire", (471), juin.

BCEAO (1997) : "Performances économiques récentes des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine", (473), août/septembre.

Doe L. et M. L. Diallo (1997) : "Déterminants empiriques de l'inflation dans les pays de l'UEMOA", (476), décembre.

Dossou A. (1998) : "Analyse économétrique de la demande de monnaie au Bénin et au Ghana", (479), mars.

Doe L. et S. Diarrisso (1998) : "De l'origine monétaire de l'inflation dans les pays de l'UEMOA", (480/481/482), avril/mai/juin.

Diop P. L. (1998) : "L'impact des taux directeurs de la BCEAO sur les taux débiteurs des banques", (483/484), juillet/août/septembre.

Edjéou K. (1998) : "La division internationale du travail en Afrique de l'Ouest : une analyse critique", (487), décembre.

Doe L. (1999) : "De l'endogénéité de la masse salariale dans les pays de l'UEMOA", (490), mars.

Ténou Kossi (1999) : "Les déterminants de la croissance à long terme dans les pays de l'UEMOA", (493), juin.

Timité K. M. (1999) : "Modèle de prévision de billets valides et de demande de billets aux guichets de l'Agence principale d'Abidjan", (495), août/septembre.

Ouédraogo O. (1999) : "Contribution à l'évaluation des progrès de l'intégration des pays de l'UEMOA : une approche par les échanges commerciaux", (498), décembre.

Sogué D. et Samba M. O. (2000) : "Les conditions monétaires dans l'UEMOA : confection d'un indice communautaire", (501), mars.

Touré M. (2000) : "Une méthode de prévision des prix : application à l'indice des prix à la consommation des ménages à Bamako", (504), juin.

Diop P. L. (2000) : "Estimation de la production potentielle de l'UEMOA", (506), août/septembre.

Koné S. (2000) : "L'impact des politiques monétaire et budgétaire sur la croissance économique dans les pays de l'UEMOA", (509), décembre.

BCEAO (2001) : "Evaluation de l'impact des chocs exogènes récents sur les économies de l'UMOA", (512), mars.

Ouédraogo O. (2001) : "Conjoncture économique et créances douteuses bancaires : une analyse appliquée à l'UMOA", (515), juin.

BCEAO (2001) : "Outils d'analyse de la pauvreté", (517), août/septembre.

Samba M. O. (2001) : "Modèle intégré de projection macro-économétrique et de simulation pour les Etats membres de l'UEMOA (PROMES) : cadre théorique", (520), décembre.

Ténou K. (2002) : "La règle de Taylor : un exemple de règle de politique monétaire appliquée au cas de la BCEAO", (523), mars.

Nubukpo K. K. (2002) : "L'impact de la variation des taux d'intérêt directeurs de la BCEAO sur l'inflation et la croissance dans l'UMOA", (526), juin.

Abdou R. (2002) : "Les déterminants de la dégradation du portefeuille des banques : une approche économétrique et factorielle appliquée au système bancaire nigérien", (528), août/septembre.

Diop P. L. (2002) : "Convergence nominale et convergence réelle : une application des concepts de
$\sigma$-convergence et de $\beta$-convergence aux économies de la CEDEAO", (531), décembre.

Kamaté M. (2003) : "Construction d'un indicateur synthétique d'opinion sur la conjoncture", (534),mars.

Dem I. (2003) : "Economies de coûts, économies d'échelle et de production jointe dans les banques de l'UMOA : qu'est ce qui explique les différences de performance ?", (537), juin.

Tanimoune N. A. (2003) : "Les déterminants de la profitabilité des banques de l'UEMOA : une analyse sur données de Panel", (539), août/septembre.

Abdou R. (2003) : "Degré de monétarisation de l'économie et comportement de la vitesse de circulation de la monnaie au Niger : essai d'une analyse théorique et empirique", (542), décembre.

Pikbougoum G. D.(2002) : "Calcul d'indicateurs d'inflation sous-jacente pour les pays de l'UEMOA (Note d'analyse et de synthèse méthodologique)", (545), mars.

Diallo M. L. A. (2003) : l'impact de l'offre locale de produits vivriers sur les prix dans l'UEMOA, (548), juin.

## NOTE AUX AUTEURS

## PUBLICATION DES ETUDES ET TRAVAUX DE RECHERCHE DANS LES NOTES D'INFORMATION ET STATISTIQUES DE LA BCEAO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest publie trimestriellement, dans les Notes d'Information et Statistiques (N.I.S.), un volume consacré aux études et travaux de recherche.

### I - MODALITES

1 - L'article à publier doit porter notamment sur un sujet d'ordre économique, financier ou monétaire et présenter un intérêt scientifique avéré en général, pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en particulier.

2 - La problématique doit y être clairement présentée et la revue de la littérature suffisamment documentée. Il devrait apporter un éclairage nouveau, une valeur ajoutée indéniable en infirmant ou confirmant les idées dominantes sur le thème traité.

3 - L'article doit reposer sur une approche scientifique et méthodologique rigoureuse, cohérente et pertinente et sur des informations fiables.

4 - Il doit être original ou apporter des solutions originales à des questions déjà traitées.

5 - Il ne doit avoir fait l'objet ni d'une publication antérieure ou en cours, ni de proposition simultanée de publication dans une autre revue.

6 - Il est publié après accord du Comité de validation et sous la responsabilité exclusive de l'auteur.

7 - Il doit être rédigé en français, avec un résumé en français et anglais.

8 - Le projet d'article doit être envoyé en un exemplaire sur support papier, à l'adresse ci-après :

Direction de la Recherche et de la Statistique
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
BP 3108
Dakar Sénégal

Si l'article est retenu, la version finale devra être transmise sur support papier et sur minidisque (3½ pouces) en utilisant les logiciels Word version 8.0 (Word 97) pour les textes et Excel version 8.0 (Excel 97) pour les tableaux et graphiques.

### II - PRESENTATION DE L'ARTICLE

1 - Le volume de l'article imprimé en recto uniquement, ne doit pas dépasser une vingtaine de pages (caractères normaux et interligne 1,5 ligne).

2 - Les informations ci-après devront être clairement mentionnées sur la page de garde :

- le titre de l'étude,

- la date de l'étude,

- les références de l'auteur :

  * son nom,
  * son titre universitaire le plus élevé
  * son appartenance institutionnelle,
  * ses fonctions,

- un résumé en anglais de l'article (15 lignes au maximum)

- un résumé en français (20 lignes au maximum).

3 - **Les références bibliographiques** figureront

- **dans le texte**, en indiquant uniquement le nom de l'auteur et la date de publication,

- **à la fin de l'article**, en donnant les références complètes, classées par ordre alphabétique des auteurs (nom de l'auteur, titre de l'article, titre de la revue, date de publication, etc.).